

SOMMAIRE

- Il y a deux cents ans, le Pays de Buch 3
(Fernand Labatut)
- Les canons du Pays de Buch 46
(Michel Jacques et Robert Aufan)
- Le bicentenaire de la guillotine 57
(Jacques Ragot)
- Vie de la Société 64

"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus)

(en vente en librairie ou par la Société)

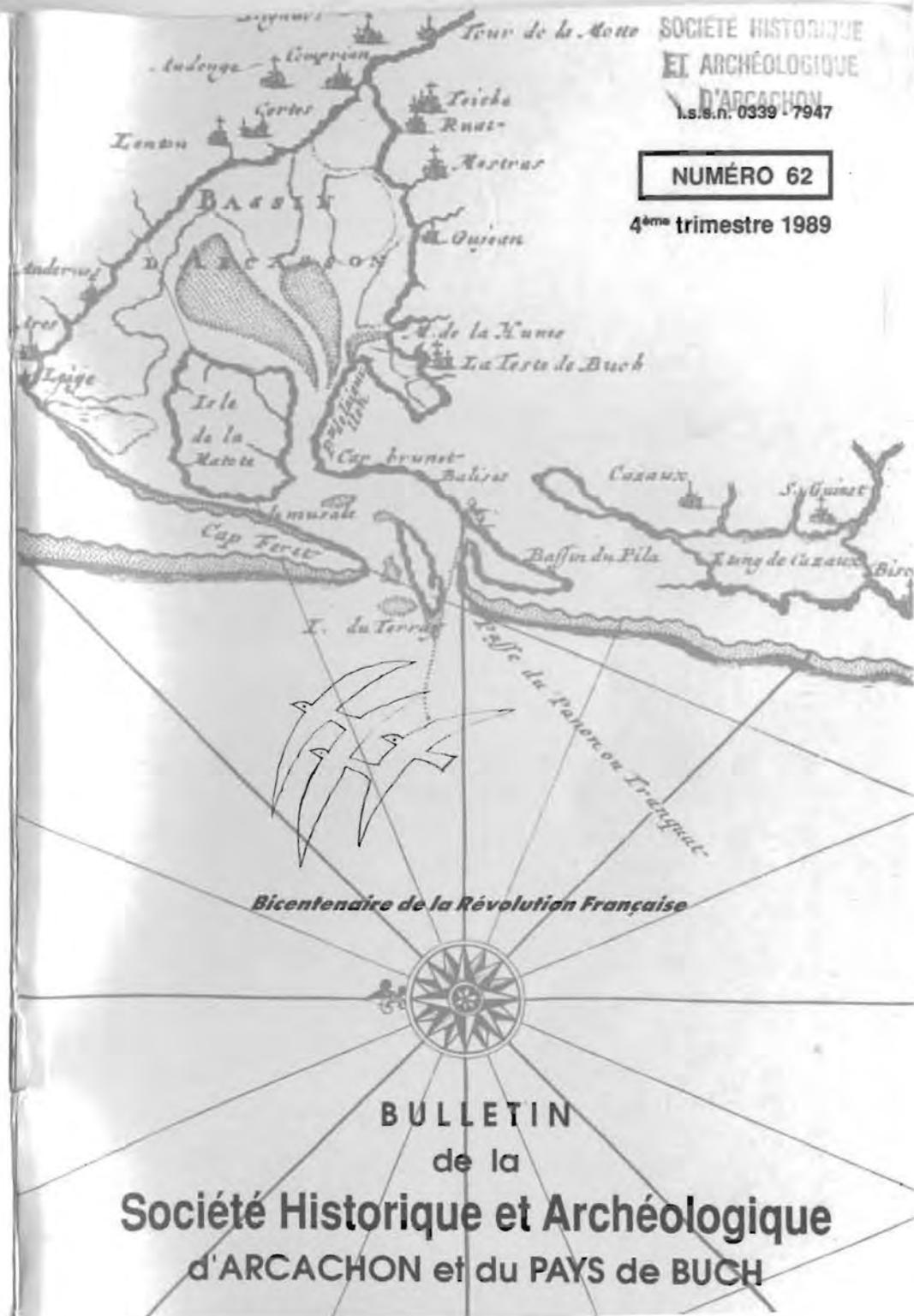
- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon
(guide itinéraire - 10 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)

Directeur de la publication : M. BOYÉ

Dépôt légal : 1er trimestre 1990
Commission paritaire de presse N° 53247
17ème année

Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 25 francs



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON
I.S.B.N. 0339 - 7947

NUMÉRO 62

4^{ème} trimestre 1989

Bicentenaire de la Révolution Française

BULLETIN
de la

Société Historique et Archéologique
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1990 : 85 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan - Mestras - Le Teich

Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège - Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

COTISATIONS 1990

Avec ce bulletin se termine votre abonnement pour 1989

pour continuer à recevoir le bulletin en 1990, vous avez le choix entre :
l'abonnement (maintenu à 85 F)
et la cotisation de soutien fixée à 100 F

Règlement par VIREMENT POSTAL à l'ordre de :
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON
C.C.P. : BORDEAUX 4486 31 L

ou par CHÈQUE BANCAIRE adressé au trésorier :

M. Robert AUFAN
56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE

Les Sociétaires qui règlent par chèque (CCP ou bancaire) n'ont pas besoin de renvoyer la fiche ci-dessous (sauf changement d'adresse ou 1ère adhésion).

Inscrire au dos du chèque : "cotisation 1990".

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Bureau distributeur :

Règlement à effectuer avant le 31 mars 1990

500 SOUS LE SIGNE DE L'ARCHÉOLOGIE ?

Avec une synthèse de Fernand Labatut sur la Révolution en Pays de Buch, la fin des canons des batteries côtières par Michel Jacques et Robert Aufan et le couperet de la guillotine qui tombe sous la plume de Jacques Ragot, ce bulletin n° 62 - qui passe à 64 pages ! - met un terme à une année "révolutionnaire" à bien des égards pour notre Société.

Révolutionnaire par la commémoration de 1789 bien sûr. Révolutionnaire par les excellentes relations nouées ou renouées avec plusieurs municipalités désormais convaincues de l'apport culturel et promotionnel que représentent les activités d'une S.H.A.A., toujours soucieuse d'"oecuménisme". Révolutionnaire enfin par la nouvelle progression des effectifs puisque nous "flirtons" avec les 490 adhérents.

Forts de ces succès, nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs pour l'année qui vient. D'abord atteindre (enfin!) le chiffre de 500 membres. Ensuite, organiser à Arcachon un colloque scientifique et historique sur le littoral gascon et son arrière-pays : les dates en ont été arrêtées (27 et 28 octobre 1990) et les premiers contacts pris. Enfin, publier les travaux de Robert Aufan et François Thierry sur les fours à goudron dans le cadre de l'Année de l'Archéologie et trois mémoires de Guillaume Desbiey avec le concours des Archives Départementales de la Gironde.

Chacun de vous, Chers Amis, peut contribuer à la réussite de ce programme : en faisant de nouvelles recrues par ses recherches et ses propositions, par sa participation ou son soutien à nos activités. Dans l'immédiat, en vous souhaitant une bonne lecture de ce numéro 62, nous vous présentons, pour vous et vos familles, nos meilleurs vœux pour 1990.

Le Conseil d'Administration

IL Y A DEUX CENTS ANS LE PAYS DE BUCH

L'ATTRACTION DE LA MÉTROPOLE

«...nombre d'hommes à cheval, de tous les Bourgs et villages des environs de cette mer (le bassin) qui vont jour et nuit du côté de Bordeaux, quelle rude que soit la saison»⁽¹⁾.

La carte de Guyenne levée par Belleyme exprime d'une manière saisissante l'attraction de la métropole sur les villages du Pays de Buch. Tous les chemins vicinaux convergent vers la grande ville à travers la lande. Il est vrai que dans ces horizons, les chemins résultaient du passage -au plus court, au plus sec, au plus ferme- des chariots et des bêtes dont les empreintes calibraient les voies. Nuages irrespirables en saison sèche, bourbiers impraticables quand les pluies régénéraient les lagunes et les marais, remplissaient les ornières. A grand renfort de broussailles accumulées dans les fondrières, on parvient à passer... ou l'on attend ceux qui viennent là-bas, derrière, avec lesquels on finira par en sortir !

S'il faut cheminer péniblement pour atteindre Bordeaux, rien à voir cependant avec les immensités désertes de la Grande Lande où «la multiplication extravagante du vide»⁽²⁾ isolait des communautés plus rares et plus lointaines. Ici, la grande ville était à portée de jour ou de nuit.

Avec quel soulagement cependant, cavaliers, poissonniers, bouviers, marcheurs, nos voyageurs atteignaient la frange forestière qui bordait à l'est le vignoble bordelais ! Dans les bassins supérieurs des jalles naissantes, aux sources des ruisseaux plus modestes, les premiers hameaux s'entouraient de bosquets et d'embryons de pinhadars. Ils annonçaient les gros bourgs satellites dont les églises veillaient sur les dernières vignes au contact des sables et des graves. On se hâtait alors, descendant vers

Bordeaux embellie par des constructions récentes qui régnaient sur la troupe serrée des maisons et des jardins, on se hâtait, impatients de franchir les portes et d'arriver enfin au terme du voyage.

En sorte que le temps avait établi entre nos paroisses du Buch et ces bourgs satellites des relations régulières que les itinéraires soulignent dans la lande, sur les cartes, et que les documents confirment :

- de Lacanau à Saint-Médard par Sainte-Hélène du Médoc,
- du Porge à Saint-Médard par Le Temple,
- de Lège à Mérignac par Martignas où l'on traversait la jalle,
- d'Arès, d'Andernos, de Lanton, trois chemins partaient pour se réunir dans la lande en une seule voie qui joutait le Las, traversait Saint-Jean d'Illac, aboutissait à Vignes. Là arrivaient ceux de Certes et d'Audenge, réunis à la sortie du bois de Lubec ; la route descendait alors vers la Devèze qu'on traversait pour découvrir Cardoze à mi-chemin entre Mérignac et Bordeaux.
- Au passage, à La Mothe, aboutissaient tous les chemins qui traversaient les terroirs de La Teste, de Gujan et du Teich et la route des étangs⁽³⁾ venant de Sanguinet. Au delà de l'Eyre, l'ancienne «levée», «lebadé», devenue le «Chemin de La Teste à Bordeaux», desservait aussi les gens de Comprian, de Biganos et des Argenteyres, les conduisant à Pessac, à Haut Brion, au-dessus du Peougue... par la Croix d'Hinx et les Arestieux.
- Le Chemin royal de Bayonne à Bordeaux passait par Beliet et traversait le quartier de la Vignolle de Salles⁽⁴⁾. Il passait l'Eau Bourde à Gayac pour atteindre la grande ville par Gradignan et Talence.
- De Mios où ceux de Sanguinet et des étangs landais traversaient parfois l'Eyre, on pouvait joindre l'une ou l'autre de ces deux «grandes voies».
- A Salles (on le verra plus loin), les vieux chemins du Pays de Born et des Landes du Sud-Ouest convergeaient -comme au temps de Rome. Après le passage du gué, à travers les quartiers, on rejoignait le Chemin royal à La Vignolle ou au Barp.

LE PAYS DE BUCH EN 1789

Prolongeant vers l'ouest les landes de Bordeaux et du Cernès, entre celles du Médoc (au nord de l'étang de Lacanau) et

celles du Born avec lequel il partageait l'étang de Sanguinet, au sud, le Pays de Buch développait ses propres landes, mêmes paysages et mêmes horizons, jusqu'à l'océan. Elles venaient mourir au pied du cordon dunaire, de part et d'autre du bassin sur un front de près de soixante kilomètres.

Au nord, la pente générale conduisait (au-delà d'une ligne de partage indéfinie) les eaux de l'intérieur vers l'ouest, au pied des dunes dans une zone endoréique hostile, une frange de sables et de vases gorgés d'eau dont les miroirs tremblants constituaient pour les hommes et les bêtes un danger permanent. Dans cette bordure mouvante, issu de l'étang de Lacanau, un chevelu de crastes collectait le réseau des «fossés pour l'écoulement des eaux» que les villageois du Temple et du Porge avaient creusés pour égoutter leurs terroirs et les préserver des eaux de la lande. Les crastes méridiennes écoulaient épisodiquement vers le sud, en direction du Bassin, le trop plein débordé des flaques et des lagunes. A la hauteur du Porge, les plus importantes, «les étangs du Porge», servaient de «pêcheries» tenues à ferme par les habitants.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, un canal naturel large de douze pieds s'était fait jour au pied des Roques (dunes) qui menaçaient la plaine de Lège et d'Ignac^(5a). Ce canal se mêlait dans les mattes aux chenaux de Lège et d'Arès. Etablis dans la partie inférieure de la zone anarchique, les habitants de Lège et d'Ignac, malgré un dispositif de défense analogue à celui du Porge, subissaient périodiquement des inondations plus importantes que celles des voisins. L'avancée des sables que les vents marins balayaient sur les dunes chauves^(5b) repoussait les eaux vers l'intérieur des terres, recouvrant les flaques et les «étangs», créant d'autres lagunes, modifiant sans arrêt les pêcheries et la topographie des lieux. Seuls les autochtones pouvaient circuler dans le labyrinthe des sentes fermes pour accéder, au-delà des roques, au rivage atlantique.

LE BASSIN D'ARCACHON

«Bassin d'Arcachon» ! C'est très exactement le titre et l'objet de l'Article XVIII que l'Abbé Baurein consacre à notre bassin dans le sixième et dernier volume de ses Variétés Bordelaises paru en 1786^(5c). Il commence par ces lignes qui attestent l'ancienneté de la dénomination : «C'est un golfe de la mer de Gascogne, placé dans le pays de Buch, au couchant et à la distance

d'environ neuf lieues de Bordeaux» et, plus loin, cette remarque : «On observera, en second lieu, que Arcachon et La Teste ne sont pas une seule et même chose... Arcachon est un golfe, et La Teste est un bourg»...

L'organisation des territoires paroissiaux et leur configuration générale montrent qu'ils avaient été tracés dans le contexte des activités et des économies des communautés. Au centre, le bassin, prairie marine, vivier toujours renouvelé par la marée. Des ruisseaux courts et nombreux égouttaient les sables de la bordure et participaient dans les vases à la vie des esteys : les bouches des berles et des crastes découpaient le rivage que les communautés riveraines s'étaient partagé.

Au temps de la naissance des villages, le niveau marin était plus bas que le niveau actuel. La construction des édifices religieux qui suivit la christianisation des communautés gasconnes⁽⁶⁾ s'était accomplie alors que les terres fermes s'étendaient au delà des rivages. Nos églises anciennes datent des XI^{ème}/XIII^{ème} siècles. Elles paraissent confirmer dans le pays un renouveau démographique conforme à l'essor général des villages en Occident. Les édifices religieux ont probablement été construits à une distance suffisante de l'estran. La montée du niveau marin transforma en esteys le cours inférieur des berles et des crastes, amputa le territoire des paroisses et rapprocha singulièrement le littoral des églises et des cimetières anciens. Les alluvions argilo-sableuses, qui constituaient les prés salés et les crassats des mattes, avaient recouvert les terroirs les plus avancés et recèlent sans doute les vestiges des occupations antérieures progressivement abandonnées⁽⁷⁾.

Au XVIII^{ème} siècle, la plus menacée était Saint-Eloy d'Andernos «qu'une digue rustique protégeait mal des grandes marées»⁽⁸⁾. Qu'on observe la situation de Saint-Maurice de Gujan et du vieux cimetière, sentinelles avancées sur la rive gauche de la craste du bourg au ras des prés salés, Sainte-Marie de Lanton que bordait l'ultime chemin à quelques centaines de toises des crassats, comme la chapelle Saint-Yves (et le château de Certes). L'évolution du delta qui se comblait de vases menaçait Comprian enserrée entre l'Eyre et le ruisseau de Tagon. Les prés salés et les marécages qui remontaient jusqu'au cours inférieur de la Canau, en lisière du pinhadar de Biganos, avaient investi La Mothe et le Castéra déchus dans leur couronne de taillis.

Saint-Pierre de Lège (peut-être parce qu'elle avait rempla-

cé la vieille église ensevelie par la dune), Saint-André du Teich, Saint-Vincent de la Teste étaient plus éloignées.

De Meyran au Château de Ruat, les riverains avaient édifié sur le rivage méridional une ligne de fortifications : les digues de terre que les crastes incisaient au sortir des terroirs se développaient à la limite des prés salés pour protéger les vignes et les champs. A hauteur de Meyran et du Haurat, deux groupes de champs entièrement circonscrits par des levées faisaient songer à deux forteresses tandis qu'entre le ruisseau de Cantarane et le bras extrême de l'Eyre les terres protégées au nord du Château de Ruat s'enfonçaient dans les prés salés comme un fer de lance.

L'aménagement des marais salants réalisé par le marquis de Civrac et les concessionnaires⁽⁹⁾ dans le delta, à hauteur de Comprian, au sud du chenal d'Audenge à hauteur de Saint-Yves et, surtout, entre le chenal de Certes et celui de Lanton, constituait une protection pour les habitants de ces paroisses qui avaient d'ailleurs accepté l'entreprise et la modification des conditions d'accès aux chenaux.

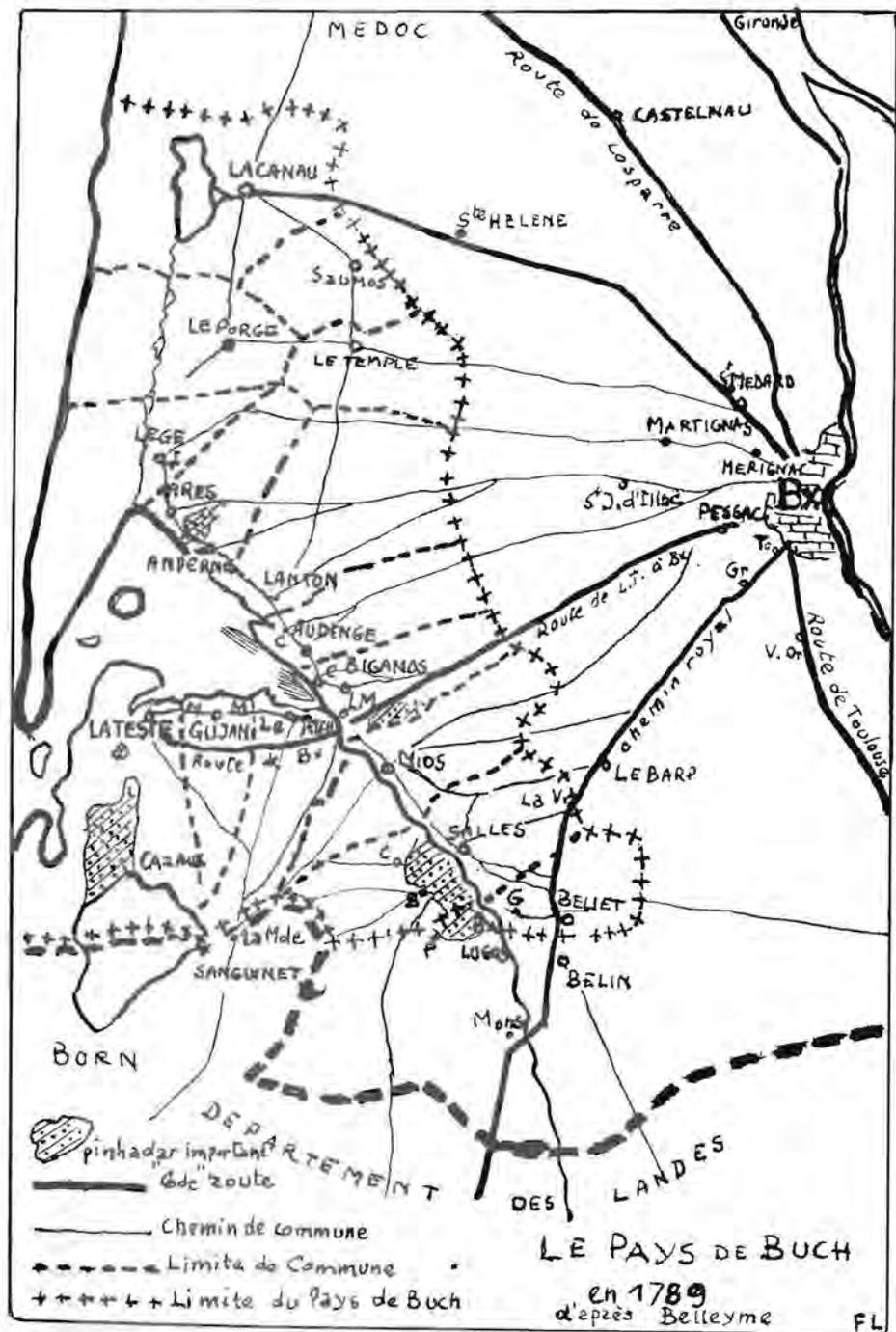
Au-delà de ces rivages relativement défendus, de La Teste à Meyran au sud et du bois de Renet au chenal de Lège au nord-est, les marées se déroulaient sur un estran vide. Au contact stérile de ces terres basses, les vases et le sable se confondaient entre les bouches des ruisseaux dont certaines servaient de ports.

Mettant à la voile, on pouvait traverser le plan d'eau pour atteindre les ports «d'en face». En réalité, les échanges maritimes étaient surtout le fait des négociants, Testerins pour la plupart, qui approvisionnaient leurs magasins en sel (de médiocre qualité, dit-on) qu'ils commercialisaient sous le contrôle de la Ferme⁽¹⁰⁾. Le trafic des marchandises était modeste sur la côte orientale. On se rencontrait au fil des esteys et des chenaux sur les lieux de pêche ou de cueillette, trop affairés souvent pour parvenir à se connaître.

LA COTE ORIENTALE

LÈGE

A Lège aboutissait, venant de Lacanau, une sente bien aléatoire à partir du Porge, les voyageurs devant choisir dans la lande pour progresser au plus près de la frange marécageuse. Relativement protégés par l'enceinte de leurs fossés qui se déversaient dans la berle d'Ignac,



les paysans cultivaient un terroir allongé vers le sud à une portée de sables du dangereux «canal» (environ sept à huit cents mètres).

Sur la côte orientale, la lande se déroulait jusqu'à l'estran, couvrant de grandes étendues entre les bourgs et les quartiers qu'elle cernait, isolant les terroirs dans les sables. Dans cette bordure instable, les eaux courantes, mêmes modestes, servaient de limites naturelles et des bosquets qui ourlaient ces eaux aux confins des paroisses devenues des communes avaient été généralement préservés : bois de Taussat, de Lanton, du Vigneau, pinhadar de la Canau, parcourus ou joutés par les ruisseaux qui limitaient Andernos, Lanton, Audenge et Biganos.

ANDERNOS

On pouvait aller de Lège à La Teste par la terre en suivant une route qui reliait les paroisses riveraines. A peine cinq cents mètres séparaient les champs d'Ignac de ceux d'Arès rattachée pourtant à la paroisse d'Andernos, plus peuplée et plus opulente que sa «métropole», avec son étoile de rues qui incluait entre deux branches, côté bassin, le château, les terres et la garenne de Monsieur de Belcier qui vivait seul à Bordeaux depuis que ses fils avaient choisi d'émigrer.

Deux kilomètres de lande, la Grande Berle gainée par les «Pinadas de la Montagne», la lande encore, enfin un îlot de pins qui s'amenuisait entre le ruisseau de Comte, le bourg et la garenne du château des Verthamon (les ci-devant seigneurs l'avaient délaissé depuis longtemps !), séparaient les deux villages. L'église Saint-Eloy dangereusement isolée, non loin des marais salants entre les prés salés et le chemin littoral, les avait réunis finalement dans la même commune, conjoncture plutôt mal vécue par les nouveaux citoyens.

Les quartiers périphériques, le Comte, la Petite Heyre et la Grande Heyre, le Broustey enclosaient les terres d'Andernos que le Chemin de l'Eglise et celui du port traversaient entre les Heyres et le rivage.

«Le chemin d'Arès à Biganos, en fort méchant état, franchissait les deux bras du Cirès sur les ponts du Moulin, puis le Bétéy à gué pour se diviser en trois rameaux dont le plus fréquenté passait au Moulin du «Broche» et à la ferme du Moret vers Cassy». Cette évocation que nous devons à Jean Dumas⁽¹¹⁾ souligne la médiocrité de cette voie latérale, nue dans la lande et

dans les champs, plus mauvaise encore que les chemins de Bordeaux. Elle révèle également la faiblesse des relations interparoissiales, l'insuffisance des moyens et l'indifférence des groupes.

LANTON

On quittait le Moret pour pénétrer sur le territoire de Lanton en traversant le ruisseau de Tausat et son petit bois, pins et feuillus. Les berles, plus nombreuses, égouttaient les terres de l'archipel des défrichements dérobés à la lande du nord et à l'ouest, Picrabey, Basoulant, Pichot, Cassy étiré jusqu'aux abords de prés salés, Tausat. Notre route, dans Lanton comme dans Andernos, n'était qu'une traverse nue au milieu des terres labourables qu'elle touchait, passé le port, en lisière du petit pinhadar du Renet. Elle croisait alors deux voies ponctuées de bâtisses qui descendaient jusqu'à la digue que l'on avait bâtie pour aménager les salines, en 1770. La seconde jouxtait l'église Notre-Dame et le cimetière⁽¹²⁾.

AUDENGE

Mais, passé le moulin de Lanton, le ruisseau et le bois qui prolongeait le pinhadar (on doit traverser dans les taillis frangés de pins les ruisseaux du Milieu et du Passaduy), à Audenge la route devient majeure. Du château à l'église Saint-Paul⁽¹³⁾, elle est la voie unique, le trait d'union entre le village de Certes et le Bourg séparés par leur ruisseau qu'elle franchit entre le Moulin et l'ancien port. Là encore, trente ans auparavant, la construction des digues avait créé un nouveau paysage et dans le contexte de la Révolution, les marais salants et leur environnement éveillaient déjà des convoitises⁽⁹⁾. Dans les derniers champs, là-bas, la Chapelle Saint-Yves était bien esseulée en lisière du petit bois accroché à la berle. On arrivait enfin dans un Babalon⁽¹⁴⁾, ultime quartier d'Audenge, dont les terres bien égouttées, grignotées par les taillis et la lande, s'étiraient des Trucails jusqu'à la Digue.

Le Vignaud au sortir du bosquet et des sables s'enfonçait dans les prés salés du delta et débouchait à l'endroit où les bras les plus puissants de l'Eyre se rejoignaient entre les marais salants pour former le chenal de Comprian. Au sud, dans la paroisse de Biganos, le delta et la lande étaient plus contraignants. Les prés salés et les marécages remontaient jusqu'au cours inférieur de la Canau.

LA MOTHE

Autour de l'église Saint-Jean-Baptiste, La Mothe n'était plus qu'un îlot modeste, une pauvre paroisse déchue sur la route de Biganos, quatre ou cinq maisons à quelques centaines de mètres du Passage. Sur le Castera, la Tour démolie par le Marquis de Civrac, il n'y avait plus que des ruines auxquelles s'accrochait le souvenir du passé glorieux, déjà lointain... Les taillis inondés étaient impraticables pendant de longs mois. Tous les éléments hostiles aux hommes dans le pays landais se rencontraient dans ces lieux où le passage de la rivière excessive était toujours aléatoire⁽¹⁵⁾.

BIGANOS

Dans Biganos, l'organisation des terres cultivées, allongées entre les prés et le sable qui échançait les terroirs, les nombreux carrés de champs isolés mais proches les uns des autres révélèrent le dur labeur des paysans gênés par l'instabilité du delta.

A partir du Vignaud, notre route s'était dédoublée jusqu'à l'église Saint-Gervais, deux simples traverses dans les quartiers et même pour la branche extérieure mauvais chemin de sable depuis le moulin de Tagon. Comme à Andernos et à Lanton, les maisons du Vignaud, de Comprian, de Tagon s'alignaient le long des routes qui croisaient les deux traversières pour descendre jusqu'au delta. Celle de Comprian et du Prieuré s'enfonçait dans les prés salés sur la rive droite du ruisseau du Tagon et ouvrait deux voies d'accès aux marais salants tout proches.

Mais dans le bourg les maisons s'alignaient avec l'église le long de la branche intérieure devenue une artère vivante qui tournait vers le sud à quatre-vingt-dix degrés en direction du Passage.

Un kilomètre de lande et un pinhadar important qui bordait le chemin de La Teste à Bordeaux séparaient les derniers champs de la Canau, limite de la commune avec son affluent descendu du bois de Behard. Du gros écart des Argenteyres, de Mios par le Moulin de Ponneau, de l'Eyre, des chemins rejoignaient notre route dans le bourg, sur le plateau à l'abri des exactions de la rivière⁽¹⁶⁾.

LA COTE MÉRIDIONALE

Une bande continue de près salés frangeait la côte méridionale du bassin, échanquée par une foule de petites crastes qui débouchaient au delà des mattes dans le chenal. Le ruisseau de la Hume à l'ouest et la craste de Cantarane à l'est bornaient la commune de Gujan, la plus large avec ses trois villages, entre celles de La Teste et du Teich. A l'exception d'une langue de sables qui parvenait jusqu'aux près salés entre le ruisseau de la Hume et le terroir du Mayne dans Meyran, les habitants des trois communes avaient pratiquement repoussé la lande au sud, en deçà de leurs terres labourables.

La «route des communes» (c'est ainsi que les contemporains la désignaient dans leur correspondance administrative) reliait Le Teich à La Teste. Elle se dédoublait après l'église Saint-André jusqu'au nord de Mestras pour desservir le Château de Ruat. On cheminait à une distance à peu près constante du rivage. Le vent animait les moulins nombreux, la platitude du pays permettait au voyageur de saisir d'emblée les caractères spécifiques des villages qui ressortaient de l'occupation des terroirs environnants visibles à perte de vue.

LE TEICH

Le champ et les labours régnaient sur les paysages dans la commune du Teich. Les paysans avaient conquis un terroir étendu utilisant les nombreuses crastes, de Villetorte, de l'Eglise, de Ruat, de Camps qui se jetaient au nord dans le dernier émissaire de l'Eyre, à la limite du delta. Ils avaient même colonisé entre le ruisseau de Cantarane et la rivière la pointe extrême des près salés retranchée dans une enceinte de digues en deçà desquelles le Château de Ruat et son moulin, tout proches, étaient relativement protégés. On avait l'impression, malgré le voisinage du bassin, de parcourir un arrière-pays de terriens.

Passé le bourg mal groupé autour le l'église et le château, les maisons du Bouscaut et de Camps s'éloignaient vers l'intérieur en direction de la lande. Elles dédaignaient le chemin de traverse qui reliait Gujan au Passage de la Mothe. Cette carreyre, étrangement nue, à travers un minuscule pinhadar, servait de trait d'union entre les deux quartiers. De part et d'autres du moulin de Camps, les terres labourées atteignaient la route de La Teste à Bordeaux et au delà les défrichements progressaient jusqu'au voisinage de la craste banneyre.

Au sud dans la lande les deux pinhadars rectangulaires de Nezer parcourus par le réseau géométrique (étoile, carrés, rectangle) des chemins d'exploitation. Dans les landes de Gujan, les pendants agricoles de l'entreprise (1766), «la Ferme de Nezer» et la vaste colonie adossée à la craste et limitée à l'est par les bornes du Captalat.

Les paysans du Teich, séparés des chenaux par le delta et les marais salants, n'allaient sur l'eau qu'à l'occasion. Ils utilisaient la plupart du temps pour la circonstance des embarcations louées dans les flottilles voisines.

La route des communes, à deux cents mètres du château de Ruat, dans les derniers arpents de la paroisse, traversait une petite vigne qui annonçait de l'autre côté du ruisseau de Cantarane le gros vignoble du Captalat. A l'exception du Mayne et de quelques parcelles cultivées endiguées en avant-postes dans les prairies marines, la vigne occupait pratiquement toutes les terres contiguës aux près salés dans les communes de Gujan et de La Teste.

Vignerons ou marins ? C'est la question que se posait le voyageur.

Toutes proches, côté bassin, les nombreuses tilloles, les chaloupes échouées, ici comme sur la côte orientale, mais plus nombreuses et présentes même à l'intérieur des terres suivant l'heure de la marée ! Et les voiles, là-bas, les avirons battant le flot, les hommes et les femmes affairés sur les «pointes» et les bancs ! Et les dunes blanches déjà visibles à l'horizon !

GUJAN

A Gujan, Mestras et le bourg étaient environnés par le vignoble dont la majeure partie s'étendait au nord de la route et du chemin du Passage. Entre les villages il s'enfonçait à l'intérieur des terres et atteignait les sables de la lande à plus d'un kilomètre des digues.

Les crastes méridiennes qui suivent la pente générale de la plaine avaient joué un grand rôle dans la conquête des terres. Les trois plus importantes, ruisseaux du bourg et de la Ruade au centre, craste du Haurat et Mestras à l'est, de Meyran à l'ouest, nées aux confins de la lande, traversaient successivement les terres céréalières et les vignes pour sinuer dans les près salés au delà des levées. Le voyageur ne pouvait manquer de remarquer cette

zonalité, conforme à l'orientation du rivage. Les champs, au sud, occupaient tout de même près des deux tiers des terres cultivées dans la vaste commune⁽¹⁷⁾.

Comme sur la côte orientale, les maisons s'alignaient pour descendre vers le bassin mais la proximité du chenal de Gujan avait créé des conditions différentes. On avait ménagé au droit des villages et de leurs ruisseaux de larges brèches dans les digues pour écouler les eaux de l'intérieur, confrontant les prairies marines avec la vigne ou le champ. Elles posaient aux équinoxes et lors des tempêtes de gros problèmes aux riverains. Mais les maisons s'étaient construites là depuis toujours. Ainsi en avant de l'église Saint-Maurice et du cimetière on ne trouvait plus guère que le moulin à eau du Pré. La vie maritime et l'agriculture étaient mitoyennes, voire complémentaires. On se trouvait bien dans un village de pêcheurs, le plus important pour la pêche dans le Pays. Disons encore que Mestras et le bourg, d'ailleurs moins peuplé que le quartier, présentaient bien des similitudes avec leurs rues parallèles qui confrontaient, de part et d'autre, le plus gros des maisons et des jardins entre la route et le bassin sur fond de voies et de tilloles.

Au dernier carrefour de Gujan, le chemin de la Ruade s'enfonçait vers le sud dans les terres céréalières, village rue dont l'artère atteignait les vacants et traversait la route de La Teste à Bordeaux entre les «pinadas de Gujan» et les «pinadas de La Ruade».

Les dernières maisons de la commune se groupaient à Meyran, le petit port flanqué d'un hameau plus céréalier que viticole, que la route des communes desservait avant d'atteindre le Moulin de La Hume. Le petit pinhadar de Meyran en lisière duquel on avait voyagé trouvait sa réplique dans celui de Bordes, ultime quartier de La Teste où l'on entrait en franchissant le pont du Moulin.

LA TESTE

Le vignoble testerin investissait absolument le gros bourg en voie d'urbanisation comme en témoignaient les places et les nombreuses rues. Moulées dans le cordon dunaire flanqué de marécages et de tremblants entre les prés salés et des îlots de forêt usagère, les vignes laissaient peu d'espace aux champs de Braouet, de la Seoube, Secary, Bordes, rejetés à la périphérie des terres cultivées, affrontés à la lande ou à la forêt.

On arrivait. Comme une fin de monde, les crêtes blanches des dunes barraient l'horizon au couchant⁽¹⁸⁾ et loin au sud, la forêt couronnait les dunes anciennes. Au pied de la Montagne naissait la grande craste qui devenait banneyre entre le cordon littoral et l'Eyre pour assurer une protection communautaire, mettant -en principe- la bordure littorale à l'abri des eaux de la lande. La menace des sables qui dévoraient les forêts et les terroirs à l'ouest n'avait pas interrompu l'essor de ce port insolite et mal commode dont la flottille attestait l'importance alors que se développait une économie de marché fondée sur le commerce des résines et du poisson. De surcroît, l'extension du vignoble avait dangereusement réduit la production céréalière⁽¹⁹⁾.

Au reste, le cabotage pratiqué par les chaloupes et les chasse-marée du Bassin était fort compromis par les événements révolutionnaires et plus particulièrement depuis l'entrée en guerre de l'Angleterre (en février 1793). Au regard des autorités révolutionnaires, le franchissement des passes constituait le premier épisode d'une invasion éventuelle du Bordelais. En conséquence, La Teste était devenue une ville garnison, la construction d'une batterie sur la dune de La Roquette ayant finalement amené des canonnières bordelais sur la côte.

LA ROUTE DE BORDEAUX

A l'ouest du gros bourg, des chemins parallèles parcouraient le terroir viticole mais le plus important était la route de Bordeaux. Le trafic des résineux et le transport quotidien du poisson mobilisaient les bouviers et les attelages. Chemin faisant, ils étaient rejoints par les marchands et les voyageurs des communes voisines. Mal entretenue, bien que très fréquentée, la route de Bordeaux traversait les landes et les pinhadars loin des agglomérations, à mi-distance entre la route des communes et la craste banneyre. Elle la franchissait finalement dans la commune du Teich à l'orée des bois taillis qui annonçaient la proximité du Passage.

LES COMMUNES DE LA BASSE EYRE

Dans la basse vallée de l'Eyre, en aval de Belin, trois communautés rurales avaient marqué leurs territoires : Beliet, Salles et Mios. L'Eyre et ses nombreux affluents privilégiaient les terroirs reconnus par les hommes depuis les temps préhistoriques.

Comme le Bassin, la rivière était providentielle dans ces landes que la proximité de la métropole avantageait encore par rapport aux Grandes Landes dont l'économie agro-pastorale était similaire.

En mai 1789, les limites du diocèse de Bordeaux, de l'Archiprêtré de Buch (et de Born) et le Pays de Buch, coïncidaient avec la ligne de partage des paroisses de Beliet et de Belin alors que leurs terres cultivées -de Bertrine, de Suzon, de la Couyelle, du Roy...- se développaient sans interruption le long du chemin royal qui reliait Bayonne à Bordeaux. A la fin de l'année 1789, nous le verrons, cette anomalie disparut : le département de la Gironde et le district de Bordeaux, nouvelles circonscriptions administratives créées par les Constituants, intégraient définitivement les communes de Lugos et de Belin qui dépendirent désormais des mêmes autorités que leurs voisins boïennes (Conseils généraux, Directoires, procureurs, syndics...)⁽²⁰⁾.

BELIN et BELIET

Au sortir d'un relais de la poste du Roy établi à la hauteur du vieux quartier de Mons, la grande route de Bayonne traversait l'Eyre (le bac était l'objet des attentions particulières de Bordeaux). Elle jouxtait Saint-Exupère de Belin et Saint-Exupère de Beliet et était devenue l'artère principale des deux paroisses. L'alignement des maisons au Prieuré, au Sable, dans le bourg de Belin, et l'organisation du bourg de Beliet en témoignent. Ce dernier s'était construit au carrefour du Chemin Royal et de la grande traverse qui, partant du gros quartier du Graoux par l'église, Saint-Vital et Caverne, rejoignait la route des Petites Landes du Bazadais.

Alors que le territoire de Belin s'étendait sur les deux rives, Beliet se limitait à l'ouest par l'Eyre qui séparait la commune de Lugos. A Belin, seuls deux quartiers de la rive gauche installés sur de faibles éminences égouttées par leurs ruisseaux, Mons et Mesplet, étaient -relativement- proches de la rivière tandis que loin dans la lande les champs de Camontès, de Baleste et de Lilaire s'ourlaient de petits bois de pins. Les deux communes développaient leurs terroirs cultivés en bordure du plateau, entre le petit ruisseau de Toutin au sud et la Hountine au nord, la plus importante par la longueur de son cours qui descendait des Petites Landes par Cès, ponctuée de nombreux moulins et nourrie par de nombreux tributaires. Ces ruisseaux entaillaient profondément la lande et des prairies, des petits pinhadars s'accrochaient

aux pentes à la lisière des terroirs.

Ici, l'Eyre coulait dans une vallée profonde que le Toutin élargissait encore entre la butte d'Aliénor et le Sable⁽²¹⁾ qui prolongent des croupes vigoureuses, en bordure du plateau. Hostile en vérité car dans les bas-fonds, le marécage l'emportait sur les feuillus et la prairie. En aval du bosquet de Garot, à l'aplomb du quartier du Graoux, à Beliet, la Hountine s'enfonçait dans une véritable brèche. De part et d'autre du confluent, en face de l'église de Lugos et du vieux village sertis dans leur forêt, un pinhadar relativement important s'accrochait aux taillis des rives.

Le courrier royal et les voyageurs traversaient la Hountine aux abords du Moulin du Pont. Ils savaient, en accédant peu après à l'Hospitalet et au relais de Poste, qu'ils étaient désormais, malgré l'inconfort de la route, à portée de jour de la grande ville. A quelques heures de là, ils quittaient le Pays de Buch à La Vignolle de Salles, s'éloignant sans regret des Grandes Landes désertes et si éprouvantes.

SALLES et MIOS

Mais à l'ouest, au delà de Lauray et de Lichere, notre rivière retrouvait au Beguey le contact des prairies et des champs. Construits sur l'interfluve des ruisseaux de Badet et de Camelave, le bourg de Salles et l'Eglise Saint-Pierre, proches du gué qu'ils dominaient, concentraient des chemins nombreux qui descendaient des landes environnantes.

A huit kilomètres en aval, au bout d'un chemin absolument désert qui courait dans les chênes tauzin sur le plateau, le long de l'Eyre, Saint-Martin de Mios et son bourg occupaient à proximité de leur gué un site semblable. L'organisation de l'espace dans ces deux gros villages qui s'étendaient -comme Belin- de part et d'autre de la rivière, présentait bien des similitudes. Même convergence de chemins vers l'église et le gué, petits vignobles voisins des maisons et des jardins du bourg, au départ de l'éventail des terres cultivées ouvert vers l'est dans la lande. Insolites, dans les deux communes, des terres argilo-calcaires affleuraient à proximité des ruisseaux ourlés de bonnes prairies et ces terres portaient des champs plus généreux qu'ailleurs. L'occupation très ancienne des lieux avait semé des quartiers nombreux aux toponymes pittoresques⁽²²⁾.

Salles était un bourg assez considérable. Les hommes avaient repoussé la lande au delà du Beguey, de Perrin, de Peybideau, du Bougès, de Jonques et de Guérin, occupant les meilleurs terroirs. A proximité du ruisseau des Esclaires, ils avaient reconnu depuis des siècles et défriché les bonnes terres de Bas et de Naz de Hé et sur la rive droite du ruisseau des Lassieux celles d'Argilas, d'Hourcet, de Peylahon et de Larrieu. Peu de lande séparait ces champs limitrophes de leur vis-à-vis miossais de la Saye, Haubre, Lillet, Arnauton. Car depuis Guérin et le ruisseau de Camelave au nord de Saint-Pierre de Salles, les bois taillis débordaient des pentes de l'Eyre et drapaient ces quartiers satellites et le pinhadar allongé dans la courbe de la Surgenne en face des champs et du Moulin de la Lande. Sur la rive droite du gros ruisseau, ils bordaient la Carreyre et Peyot, isolant Saint-Brice et sa chapelle délabrée, le moulin et le vieux chemin désert de la bordure qui débouchait sur le bourg de Mios à la hauteur du gué.

L'essentiel des terres cultivées au coeur de la commune se groupait dans le triangle déterminé par le Voisin, l'église et le Craque. Mios était moins étendu que Salles mais parcouru par un réseau de chemins similaire.

Dans les deux communes, sur la rive droite de l'Eyre, les routes divergeaient pour rejoindre le chemin de Bayonne à Bordeaux en desservant les écarts au passage : Lillet, le Craque, Belin à Mios, le Beguey, le Pujeau, Perrin, le Bougès, Peloc à Salles. Ceyx d'Argilas, de Sangués, de Naz de Hé, rencontraient les Miossais dans la lande et ils cheminaient ensemble vers Le Barp à partir du Tutou.

Autre similitude : comme La Vignolle de Salles si éloignée de son bourg, traversée par la grande route, les deux écarts les plus importants de Mios -si l'on excepte le domaine de Beauchamps- établis de part et d'autre de La Canau en amont du Moulin de Paulon, Florence et Ramonette (sur la rive droite) formaient un gros village sur la route de Mios à Bordeaux qui permettait d'atteindre selon le choix Pessac ou Talence⁽²³⁾.

La déchéance de La Mothe et les difficultés du franchissement de la Canau dans les fonds marécageux du confluent interdits par des inondations périodiques, l'évolution de la Seigneurie de Certes avaient bien promis l'usage de la route de la bordure qui avait probablement précédé les autres dans le temps. Depuis les origines du peuplement⁽²⁴⁾, elle longeait la rivière au plus près, partie de Beliet, reliant les églises jusqu'à La Mothe. Ainsi au XVIII^{ème} siècle, la plus grande part des échanges, en vérité

assez limités entre les gens du Bassin et ceux de l'Eyre, s'accomplissaient par la route de Biganos à travers les vignes du bourg de Mios, le Voisin, Cantalaude et Ponnau.

Les documents qui évoquent la traversée de la rivière à Mios et à Salles sous l'Ancien Régime montrent l'importance de la topographie des deux paroisses dont les vastes territoires s'étendaient entre le Bordelais et le Pays de Born.

Traversant la Gourgue à Sanguinet au Moulin de La Mole, une route venue des lacs landais se digitait dans les sables vers La Teste, Gujan, La Mothe, Mios et Salles. La branche la plus orientale se dirigeait presque en droite ligne vers le gué de Mios. Aux environs de Lagnereau (un bosquet, deux bâtisses et leurs champs) elle diffusait dans la lande les chemins qui atteignaient à l'est les deux gros villages de Bilos et du Caplane pour s'y intégrer dans le réseau des carreyres nombreuses, finalement réunies aux abords du gué de Salles.

On comprend l'intérêt que les seigneurs des deux paroisses avaient toujours porté à ces passages, exerçant avec soin leur droit de péage que le monarque, malgré les protestations des usagers, avait maintenu jusqu'à l'abolition prononcée par la Constituante⁽²⁵⁾.

Mais si la structure des deux communes traversées par la rivière était similaire, les paysages et l'occupation du sol sur la rive gauche étaient bien différents.

A Mios, en bordure et sur les longues pentes qui descendaient vers les fonds, des bois taillis plus étendus que ceux de la rive opposée se succédaient. La lande les festonnait, les échançait largement au voisinage des ruisseaux dont les eaux rouillées coulaient entre les prairies aménagées par les paysans (des prats d'arriu) sur les berges. De petits écarts s'alignaient sur cette bordure au seuil des terres vaines. Telle un cordon ombilical, une route issue du Caplane et de Graulet reliait Nouaux, Curchade et Gassian aux quartiers de Vigne et de Caudos (aujourd'hui le Petit Caudos) d'où l'on descendait vers le gué tout proche. Dans les taillis courait un chemin parallèle parti des maisons de Coulare, chemin de charbonniers, tantôt lande, tantôt fourrés. On voit que le pin était rare à Mios alors que les chênaies et les autres feuillus couvraient pratiquement le cinquième du territoire de la commune.

Il en était autrement à Salles. A quelques toises de lande en amont de la borne seigneuriale (qui se dresse toujours à Luc-

artigue), un important pinhadar, long et pansu (plus de trois mille hectares) succédait aux feuillus. Accrochés aux végétations et aux bordures humides de la rive, «la Montagne de Salles» et les «pignadas de Lugos» s'étendaient jusqu'au cours supérieur du ruisseau de Lugos qui débouchait dans le marais en contrebas de l'Eglise Saint-Michel. Les derniers pins moulaient les taillis et les champs du vieux village mourant. A cinq kilomètres de là, sur la lisière méridionale de la forêt, de part et d'autre de Peleou, où la carreyre qui montait de l'église aboutissait, entre Cazaque et le «château» les paysans de Lugos avaient reconstruit leurs maisons au plein front de la lande⁽²⁶⁾.

Les deux tiers du massif s'étendaient donc sur le territoire de Salles où, du gué à Graulet, au Caplane, à Bilos, tout n'était que forêt. Les ruisseaux de la rive gauche, à l'exception de celui de Pebrot coulaient entièrement dans cette forêt. Là encore des prairies s'allongeaient sur quelques berges favorables à proximité des carreyres. Les gros villages de la rive gauche, le Caplane, Bilos en lisière et confrontés aux landes de l'ouest, étaient très éloignés du bourg. Les difficultés et les périls de la traversée qui croissaient avec la montée des eaux dans l'Eyre aggravaient cette situation. Car la chapelle de Bilos, comme celle de La Vignolle, n'existait plus depuis longtemps !

Bilos (avec le Lanot et le Mayne) avait sans doute connu une certaine importance économique dans le passé. Les routes anciennes du Marensin et du Born aboutissaient là et en particulier celle de Lipostey (ancien itinéraire romain) le long de laquelle s'alignaient les maisons du Lanot. Celles de Parentis, de Biscarrosse, d'Ychoux, se rencontraient avant Peyreherine et traversaient le ruisseau de Pebrot à «la carrière». Au reste, dans le sable des landes l'état des chemins que les pratiques des bouviers détérioraient quotidiennement ne permettait pas de classer les voies de communication et d'établir une hiérarchie des itinéraires.

La création de la Poste du Roi avait privilégié Belin, mais Salles demeurait au XVIII^{ème} siècle un important passage au delà des Landes de Dax, du Marensin et du Pays de Born.

L'ÉMANCIPATION DES COMMUNAUTÉS

En décrétant la révolution municipale, les Constituants pensaient que les communes seraient les fondements du «grand tout». Dans le Pays de Buch en 1789, quinze communes naquirent donc, assemblage administratif nouveau, mais qui -Cazaux

mis à part- ne modifia pas le contingentement des espaces paroissiaux.

En parcourant la «route des communes» à l'époque de la Révolution, nos lecteurs auront pu remarquer les changements accomplis dans les paysages depuis deux siècles. Si l'on n'y prenait garde, le cordon littoral, le bassin, la rivière, qui paraissaient immuables dans leur relative longévité, donneraient encore aux contemporains l'impression d'une grande stabilité. On aura reconnu au passage le substrat de l'occupation littorale alors que berles et ruisseaux sont à peine visibles aujourd'hui -quand ils n'ont pas été escamotés par des travaux d'urbanisme-, alors que les nombreux moulins à eau ou à vent qui ponctuaient les ruisseaux ou les mottes, à quelques exceptions près, ont disparu. C'est la raison pour laquelle nous avons suivi ces routes, peut-être un peu trop longues parfois...

La comparaison des cartes du XVIII^{ème} siècle à celles d'aujourd'hui nous permettrait de constater que les extensions -très importantes- et les abandons n'ont pas toujours obéi aux incitations des conditions de l'environnement. Le déterminisme ou la prophétie sont souvent contredits par le renouvellement des techniques, les caprices et les intérêts des hommes, les modes et... le temps.

Le bulletin n° 60 du 2^{ème} trimestre 1989 rend compte de l'Exposition «LE PAYS DE BUCH SOUS LA RÉVOLUTION» et consacre une large place aux aspects juridiques, géographiques, économiques et sociaux de la vie dans les communautés pendant cette période. Il contient de nombreux renseignements statistiques auxquels on pourra se référer le cas échéant. L'avènement des communes dont la création ne fut pas remise en cause établissait définitivement le domaine spatial dans lequel le nouveau pouvoir municipal s'exercerait désormais.

DES COMMUNES TRES ÉTENDUES

Si les documents cartographiques expriment d'une manière saisissante l'attraction de la métropole régionale sur les villages, la configuration générale des espaces communaux est éloquent.

On mesure en premier lieu leur importance. Alors que la moyenne des terroirs en France s'établit aux environs de mille deux cents, mille trois cents hectares, toutes les communes dépassent cinq mille hectares, les trois plus vastes ouvertes sur

l'Océan (Lacanau, Le Porge, La Teste) approchant les vingt mille⁽²⁷⁾. Entre le lac de Lacanau et celui de Cazaux-Sanguinet en latitude, la limite orientale du Pays court à travers landes à mi-distance de l'océan et de la Garonne. Nos sables étaient donc mitoyens de ceux du Bordelais, pays des Jalles et des Eaux qui s'écoulaient vers le grand fleuve. Les berles et les crastes, ruisseaux généralement très modestes (exceptés peut-être le Cirey, La Canau, les Lassieux) s'écoulaient vers la petite mer ou se jetaient dans l'Eyre, bien au-delà de l'espèce de dos d'âne» (ligne de partage des eaux) signalé par l'Abbé Baurein.

En second lieu, le «puzzle» des communes (voir la carte) permet de penser que l'organisation de l'espace et l'orientation générale des finages pris dans leur plus longue extension avaient, dès la fondation des paroisses, largement dépendu de la topographie du pays.

Au cordon littoral mouvant s'adossaient les villages du nord qui s'étendaient au delà jusqu'à la côte équitablement répartie.

Les paroisses de la côte orientale du bassin s'étaient allongées SW-NE pour se partager dans le même temps la lande et le rivage, Arès, Andernos, Lanton, Audenge, Biganos, dont les terres s'assemblaient, profondes (21 kilomètres à Lanton, de 13 à 16 kilomètres dans les autres).

Orientation méridienne pour les trois communes de la côte du sud bassin, avec des extensions comparables : vingt kilomètres pour La Teste, treize et quinze pour Gujan et Le Teich.

La vallée de l'Eyre avait probablement influencé la délimitation de Mios, parallélogramme inséré contre Le Teich et Biganos (27 kilomètres en diagonale du SW au NE) et celle de Salles (24 kilomètres de Sanguinet au Barp).

Les cartes du XVIII^{ème} siècle, imprimées en noir, utilisent des sigles parfois difficilement repérables, mais dans le cadre de notre évocation, les risques de confusion sont assez faibles. Les polygones clairs striés de pointillés dont le parallélisme figure les billons et les sillons (seigle d'hiver et millet de printemps) représentent les terroirs qui tranchent sur la forêt dont les îlots grenus (taillis, chênaies) ou hérissés de flèches serrées (pinhadars) se dispersent dans l'immensité des terres vaines. Et dans le Pays de Buch comme dans les pays limitrophes, le grisé de la lande marécageuse et déserte exprime bien la démesure des «vacants».

DES COMMUNAUTÉS DIVERSES

Depuis l'occupation ancienne, le Bassin et l'Eyre avaient bien perpétué l'habitat. Devons-nous rappeler les ignorances, les incertitudes, les hypothèses, l'intérêt des moissons archéologiques et la persévérance, le dynamisme des chercheurs ?

«Pour qui observe les cartes de Belleyme et de Cassini, les rives du Bassin apparaissent comme une oasis au milieu du désert de la lande» écrit Jean Cavignac dans son étude «Des hommes et des activités sur le Bassin d'Arcachon à la fin du XVIII^{ème} siècle». Les archipels des bourgs et des quartiers ou écarts de Beliet et de Salles ne contreviennent pas à cette image suggestive.

On trouvera dans le bulletin n° 60 de la SHAA (p. 8) un tableau de la population du Pays de Buch et de son évolution au XVIII^{ème} siècle. En utilisant les données qui ressortent des rapports, enquêtes, déclarations de réserves, réclamations, à l'appui de ces nombres, on peut appréhender d'une manière assez valable la situation démographique dans le Pays.

Quatorze à quinze mille habitants peuplaient les quinze communes, groupés dans la zone d'attraction très réduite par rapport à l'aire boïenne. Les nombreux îlots ne dissipent pas cette impression de vide qui règne au delà.

Au delà... A cette époque, Bordeaux était la troisième ville de la France avec cent dix mille habitants. Enorme concentration de consommateurs et de producteurs, énorme ventre urbain qu'il fallait satisfaire !

La répartition de la population est intéressante. Plus de la moitié des habitants vivait autour du Bassin (52%), un peu moins du tiers dans la Vallée de l'Eyre, le cinquième à l'est, le sixième dans les communes du nord, y compris Lège et Ignac. Gujan et La Teste de surcroît groupaient plus de la moitié des riverains du Bassin. Le niveau de vie de la majorité était bas, la plus grande part des productions consommée sur place, dans le contexte de l'économie agro-pastorale⁽²⁸⁾. Toutefois, il convient de considérer quelques nuances qui découlaient de la situation géographique.

LE NORD "RURAL"
mais NON AGRICOLE

Les travaux de Jean-Paul Jourdan⁽²⁹⁾ révèlent le caractère «profondément rural» de Lacanau, la plus importante commune

(700 habitants) du nord, en soulignant cette nuance très importante «mais non agricole». «L'élevage des brebis et des moutons fournit les fumures nécessaires à la fertilisation des terres à céréales» (soixante douze pasteurs !) mais «la situation des éleveurs est très précaire». «Les surfaces cultivées sont peu étendues, le pays ne peut qu'imparfaitement nourrir de faibles effectifs de population». Une minorité de gens aisés dispose des surplus et peut participer à des échanges, peu importants.

On remarquera donc que la capacité d'accueil des terres était fonction des conditions de vie pour ne pas dire de survie. Le Porge, Saumos, Le Temple connaissaient une situation analogue. La pêche du «poisson doux» à Lacanau et dans les pêcheries était entre les mains des plus aisés.

L'EYRE RURALE

A Salles et à Mios, les terres de cultures étaient plus importantes et les sols argilo-calcaires proches des affleurements des faluns étaient plus productifs, le froment moins rare, les bouviers, les laboureurs plus nombreux. Ces gens qui tenaient près des deux tiers de la superficie cultivée à la fin de l'Ancien régime étaient devenus propriétaires au sens nouveau du terme en application des décrets révolutionnaires. Ils s'étaient fait une solide réputation de charbonniers, de marchands de bois et surtout de charroyeurs. Bien qu'il y eût plus de bouches à nourrir dans ces communes, la situation était moins précaire.

A L'EST, LE BASSIN PROVIDENCE

Avec Jean Dumas⁽³⁰⁾, on découvre les aspects originaux de la bordure orientale en pénétrant dans la commune d'Andernos dont Arès était une section. On retrouve bien des similitudes avec l'économie des communes voisines du nord. L'auteur évoque avec force l'été 1788 qui «dans cette sécheresse prolongée avait brûlé dans les terres sableuses tous les bleds d'Espagne (maïs), les «patates», le millet, les légumes et même compromis la récolte des seigles». Et l'hiver «détruisit (la même année) toutes les emblavures d'automne» alors que la disette sévissait !

Ici encore, les laboureurs et les plus gros propriétaires (43

familles) émergeaient, cependant que les autres (plus de 90% de la population) ne parvenant plus à se nourrir, à payer les redevances, étaient au bord de la révolte. Et en effet, deux ans plus tard, des émeutes se produisaient à Andernos, provoquées par les exigences du district, nouveau pouvoir. On refusait de fournir des céréales aux communes de La Teste et de Mérignac. «Sans le poisson et les coquillages que tout le monde pêchait, bien des pauvres diables seraient morts de faim».

Nous soulignerons (c'est une situation générale) la fragilité de ces économies qui justifiaient les craintes des populations à la merci des anomalies météorologiques, particulièrement graves dans cette lande mal drainée où l'on subissait trop souvent les sécheresses estivales, les inondations hivernales génératrices de misère. Heureusement, les flottilles des tilloles d'Andernos, d'Audenge, de Lanton, pratiquaient la pêche dans le bassin -estivale-, tous les riverains cueillaient huîtres et coquillages, et ces activités permettaient de subsister en participant même à l'approvisionnement de la métropole.

AU SUD, LA VIGNE, LA GRANDE PÊCHE, LE NÉGOCE

«Il a fallu recourir à la culture qui, avec peu de possessions, puissent représenter un revenu assez considérable... On a donc planté des vignes»⁽³¹⁾. Parce que le vignoble était plus rentable que le champ et parce que la flottille des chaloupes et les bouviers landais pouvaient approvisionner La Teste et Gujan en céréales... Encore faut-il distinguer entre les deux communes.

A Gujan, la vigne, qui occupait 30% des terrains mis en culture, était moins étendue que le champ (37%). A La Teste, la production céréalière -qui privilégie le froment !- était très faible et révélait la mentalité mercantile des agriculteurs⁽³²⁾. Déséquilibre qui engendra la disette quand les importations maritimes cessèrent avec la guerre, les troubles en Vendée, la flotte anglaise interrompant le cabotage.

Alors que Le Teich demeurait agricole, les deux communes tiraient grand avantage de la proximité du Teychan, pratiquaient la pêche à longueur d'année -bassin et océan- et le commerce. Les Gujanais privilégiaient la pêche, les Testerins, que la proximité de la Montagne usagère avantageait, le négoce. Vignes, poissons, résines, sel, une mentalité de profit régnait là.

Les plus grandes fortunes du Pays s'étaient constituées (à La Teste surtout) dans le contexte des affaires et des rapports avec Bordeaux. On aura rencontré dans le bulletin n° 60 de la SHAA (artisanat, négoce et services, p. 28 à 31) une société plus diverse et plus contrastée que celles des communautés voisines, alors que l'urbanisation avait commencé.

LES RÉVOLUTIONS LOCALES

Nos lecteurs ont suivi avec Michel Boyé la préparation des Etats Généraux dans le Pays de Buch (bulletin n° 58, p. 3 à 14). Avec Robert Aufan et Michel Boyé, ils ont vécu l'été 1789 et ses répercussions (bulletin n° 59, p. 1 à 9). Ils ont rencontré avec Jacques Ragot le clergé de ce Pays, dans la situation de choisir entre la Constitution civile et l'obéissance au pape Pie VI (bulletin n° 59, p. 10 à 43).

L'identité de la Révolution ? Quel décalage dans ces années 1789-1795 suivant les lieux, les instances, les communautés ! Dans le Pays de Buch, alors que les «journées» qui firent la «grande histoire» se déroulaient, les travaux et les jours s'accomplissaient comme autrefois pour la grande majorité des habitants. L'espoir d'un avenir meilleur pour les uns, la peur du lendemain qui hantait toujours les infortunés, se mêlaient confusément dans les esprits. Les vieilles querelles survivaient, s'exacerbaient...

Comme autrefois, Bordeaux était la métropole où siégeaient les pouvoirs : le district, le département, les autorités de tout crin, clubs et comités. Après la crise girondine, le salut public imposa des mesures d'exceptions, de nouveaux comités, un tribunal - Commission militaire -, les représentants en mission tout puissants et les réactions imprévisibles des populations urbaines surexcitées. Les nouvelles, les mots d'ordre, les mises en demeure, avec la correspondance officielle, venaient de la grande ville qu'il fallait approvisionner en poisson, en fruits de mer, en résineux, comme toujours...

LES NOUVEAUX CITOYENS

Dès le début, la distinction était établie entre les citoyens actifs et les citoyens passifs. Au début de 1790, dans toutes les communes, les rôles de l'impôt foncier en mains, les responsables locaux, Taffard de la Ruade à La Teste, Etienne Ducamin à Andernos, Larauza à Salles... interdirent l'entrée dans les églises

où les Assemblées primaires se réunissaient pour élire les conseils généraux (municipaux) à ceux qui ne payaient pas le minimum (trois livres) prescrit par la loi. Beaucoup tentèrent ce jour-là de participer à l'élection en affirmant, témoins à l'appui, qu'ils jouissaient depuis peu de ressources nouvelles⁽³³⁾. L'enthousiasme était grand ! Grande aussi fut la déception pour ces citoyens humbles qui avaient toujours assisté aux délibérations des Assemblées capitulaires des paroisses et que l'on rejetait à l'aube des temps nouveaux. La constitution consacrerait donc la présence des habitants les plus aisés. (Il fallait payer au moins dix livres pour être éligible). Des notables accédèrent à la gestion des communes alors même que s'ébauchait une décentralisation qui renforçait les nouveaux pouvoirs locaux.

DES BRASSIERS AUX NOTABLES

Après l'abolition des privilèges (dans la nuit du 4 août) et la fondation d'une société qui se voulait sans ordre, les constituants avaient proclamé, le 26 août, la propriété «droit inviolable et sacré» dans l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (voir le bulletin N° 59, p. 19). La disparition des structures féodales ne signifiait pas comme de nombreux paysans le crurent la suppression des cens et autres droits réels payés par les tenanciers et les fermiers. Seuls les paysans propriétaires accédaient sans débours à la propriété éminente de leurs terres. Il fallut attendre jusqu'en juillet 1793 que la Convention nationale supprimât la clause de rachat de ces droits.

En fait, dans nos campagnes, sous l'Ancien Régime, une hiérarchie roturière s'était développée dans le cadre des institutions féodales. Bourgeois, propriétaires, laboureurs, tenanciers, fermiers, métayers, brassiers, domestiques, etc... La disparition des prérogatives nobiliaires avait conféré aux mieux pourvus une prééminence de droit qu'ils attendaient depuis longtemps. C'était l'avènement des propriétaires fonciers, la victoire de la «physiocratie» que Dupont de Nemours et les constituants consacraient dès 1789.

Dans le Pays de Buch comme à peu près partout en France, la plupart des paysans étaient des petits parcellaires dont les conditions de vie étaient précaires. On les rencontre aujourd'hui dans les contrats, les reconnaissances, lorsqu'ils acquittent les droits de lods et de vente et les redevances. Ils constituaient le petit peuple des assemblées capitulaires à l'issue desquelles ils

demandaient qu'on inscrivît leurs noms et parfois leurs conditions dans la liste des présents «grande et majeure partie de la paroisse», ne signant pas faute «de ne savoir».

Leur identification est souvent difficile car les seize communautés et les intéressés eux-mêmes n'utilisaient pas les mêmes dénominations pour les conditions identiques. Tous cultivaient la terre. Comment les distinguer cependant dans la médiocrité de leurs conditions ? Ceux qui vivaient près du bassin trouvaient plus aisément les ressources complémentaires dans d'autres secteurs d'activité, la pêche, les chantiers. Partout dans les familles pauvres on recrutait des «brassières-journalières», une main d'oeuvre qu'on sous-qualifiait, les femmes étant beaucoup moins rémunérées que les hommes.

L'attrait de la terre ! Depuis toujours ceux qui réalisaient des profits investissaient dans le foncier. Le roi, alleutier propriétaire éminent du royaume, n'avait pas empêché des seigneurs pressés d'argent de vendre leurs droits réels (les cens et les redevances) à leurs tenanciers ou à des tiers. En sorte que la promotion sociale dans nos paroisses avait élevé des familles paysannes jusqu'à la condition enviée du propriétaire cossu, et même au-delà. Mais le plus grand nombre ne possédait que des parcelles modestes et dispersées, exploitant des tenures ou des métairies ou louant leurs bras.

Partout, dans le Pays, les gens aisés, négociants, marchands, artisans, les notaires, les juges, les chirurgiens (il n'y eut pas de médecin dans la région, semble-t-il, avant l'arrivée de Thore à La Teste en 1792), ceux qui se déclaraient bourgeois dans les villages, d'autres venus de la grande ville, avaient acquis des champs, des prairies, des vignes, des troupeaux et des terres vaines portant courtils pour la fabrication de la fumure. On les rencontre dans tous les inventaires et surtout dans les «Etats des biens» que l'on rédigea à partir de 1790 pour servir à l'établissement de l'impôt foncier. Celui que Jean Fleury fils aîné établit à La Teste pour son père en octobre 1791, est exemplaire : deux moulins à eau, deux moulins à vent, sept maisons, deux magasins, cinq métairies, avec les jardins et dépendances de ces immeubles, plus de cinq hectares de prairies, deux hectares de terres labourées et de vigne, trois hectares de taillis et de chênes, deux pièces de semis de pins, onze parcelles dans la forêt usagère et dix sept hectares de landes ! Et Fleury aîné, fils de Sécarie⁽³⁴⁾ était, ainsi qu'il le signale dans sa déclaration, un négociant.

On rencontre cette diversité des biens, l'émiettement des parcelles nombreuses, des tenures, des métairies, dans tous les patrimoines importants, les plus grandes fortunes roturières résultant essentiellement du négoce, développé à La Teste et (dans une moindre proportion) à Gujan. Dans les communes rurales les plus aisés disposent de fortunes moyennes⁽³⁵⁾, situation qui confère à quelques-uns, les Garnung et les Courbin de Mios, les Menesplier (agriculteurs et marchands), les Dumora, Bédouret (boulangers) à Salles, etc... une certaine notoriété.

A La Teste, les détenteurs de parcelles dans la forêt se disaient propriétaires dans la Montagne. C'était une situation tout à fait particulière que les usagers du Captalat contestaient depuis des siècles. Au reste, ces bourgeois comme Fleury étaient souvent cossus.

A Salles, dix-huit familles aisées, bourgeois, hommes de loi, notables, tenaient un cinquième des terres cultivées⁽³⁶⁾ cependant que quatre-vingt-neuf «laboureurs» disposaient de près des deux tiers du terroir dans une ancienne seigneurie où l'on avait compté 273 tenanciers. Ces derniers continuèrent à payer les fermages et les loyers à leurs propriétaires.

A Andernos, quarante-trois propriétaires se qualifiaient laboureurs pour bien se distinguer des brassiers dans la commune. En juillet 1793, dix-sept tenanciers du seigneur libérés des censives féodales accédèrent à la propriété. Ici la confusion des conditions tient sans doute à la relative modicité des propriétés dans les deux villages.

Ainsi, dans les communes du nord, à Lacanau, à Saumos, au Porge, les «laboureurs» qui exploitaient avec leurs attelages de «grandes exploitations» (une dizaine d'hectares le plus souvent) «régnaient» sur le menu peuple de la terre, brassiers, journaliers, (qui) ne dispose que d'étroits lopins.

Ces différences sensibles confirment les impressions que donnent les statistiques, la répartition des fortunes, les niveaux de vie. Dans les communautés, les rapports de force dépendaient des conditions locales. On trouvait des «notables» dans tous les villages, dans les sections, dans les quartiers. Des liens de dépendance s'étaient pérennisés entre les familles, nés des travaux et des routines quotidiens, des patronats, des rivalités, des alliances, des clans, des péripéties de clocher.

Dans Les cahiers de doléances de La Teste et de Salles,

(Robert Aufan, Bulletin n° 58), on a rencontré ces problèmes. En fait, chacun occupait dans les assemblées, les manifestations, une place bien marquée en fonction de son rang. Et cette hiérarchie roturière était aussi intransigeante que l'autre !

Que pensera-t-on par exemple de ces Garnung de Mios qui soulevèrent l'indignation de tous les autres parce qu'ils réclamaient, onze ans avant la Révolution, un banc dans l'église où le commun assistait debout aux offices ?⁽³⁷⁾ Et de ces premiers édiles de la municipalité Turpin à la Teste qui avaient placé un banc réservé au premier rang, au lieu et place de celui des seigneurs d'antan ! Le premier acte du procureur Baleste Marichon, quand ils perdirent la maison commune à la fin de 1792, fut de supprimer ce privilège ! Formalisme, poids de l'aisance, impuissance des pauvres gens démunis devant le notable.

Une conscience collective, égalitaire, s'était formée pourtant dans la jouissance collective des landes très étendues et de certains lots de forêts. Les seigneurs l'avaient accordée aux habitants de leurs seigneuries en la codifiant, moyennant finances quand la Renaissance (au XVI^{ème} siècle) les entraînait dans les dépenses d'une existence de plus en plus fastueuse (voir Bulletin n° 60, p. 18). Ces terres vaines, ces landes suscitaient depuis longtemps les convoitises de tous ceux qui rêvaient de terre.

On connaît les entreprises seigneuriales, Pierre Laville créant le pinhadar du Bas Cirès concédé aux habitants d'Arès par son fils au début du XVIII^{ème} siècle⁽³⁸⁾, le Marquis de Civrac développant le domaine de Berganton, boisant des centaines d'hectares à Mios et à Biganos, après 1760, aménageant les salines dans le même temps⁽³⁹⁾, l'expérience de Nezer, les tentatives déçues des De Ruat dans le Captalat. La colonisation des landes était un objectif important pour les physiocrates.

On connaît moins bien les convoitises des paroissiens qui conduisirent (souvent à l'insu des voisins) des propriétaires aisés à négocier des baux dans les terres vaines pour accroître leurs biens. Dans une certaine mesure, la Révolution compromit les desseins des physiocrates quand la Convention décréta, après que la Législative eut donné les terres vaines de leur territoire aux communes, le partage des communaux. Cela ne gêna pas les «grands baillistes» qui accueillirent avec satisfaction la libération de la terre.

PARLER, LIRE, ECRIRE, COMPRENDRE.

«Patois. Langage corrompu tel qu'il se parle dans toutes les provinces ; chacune a son patois». C'est par cette phrase que l'article «Patois» commence dans la Grande Encyclopédie de Diderot. Et dans l'énumération qui suit, on trouve en bonne place le gascon de nos pères. Depuis le temps (1708) où Claude Masse parcourait nos rivages, la langue vernaculaire n'avait guère changé. Les parlers locaux, d'une commune à l'autre, présentaient des expressions particulières au terroir et les accents se modifiaient un peu selon les lieux. Mais le gascon couvrait tous les actes de la vie dans nos campagnes où quiconque prétendant être compris (les prêtres les premiers) devait employer cette langue.

Méprisé par les Parisiens, «on ne parle la langue que dans la capitale» lit-on dans l'Encyclopédie, «jargon» pour d'autres, pourtant provinciaux (l'avocat bordelais Bernadeau qui utilisa «une langue (d'oc) mitoyenne» pour traduire les Droits de l'homme et mettre la déclaration à la portée de tous). En fait, comme les autres «patois», il retardait sans doute l'oeuvre d'unification jacobine et, surtout, rendait la propagande révolutionnaire difficile.

Depuis 1539, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts avait imposé la rédaction en français de tous les actes officiels dans le royaume. La baillette de 1468, la requête de 1500⁽⁴⁰⁾ sont en gascon mais les chartes octroyées dans les seigneuries de Buch à partir du XVI^{ème} siècle sont rédigées dans la langue du Roi. Nul doute que depuis ce temps il fallut traduire ces actes dans les assemblées capitulaires, chez les notaires, les juges afin qu'ils fussent compris des habitants.

Nous parlerons donc de bilinguisme pour évoquer dans nos communes la minorité qui parlait (à des degrés divers) la langue de Paris et dans une certaine mesure la langue de Bordeaux. Les bouviers, les marchands, ceux qui se rendaient dans la ville pour y apporter le poisson et les résineux possédaient sans doute le vocabulaire minimum indispensable mais la plupart ne savaient pas écrire les mots qu'ils prononçaient.

Nous savons qu'à Bordeaux parler français est un signe de distinction au XVIII^{ème} siècle et que les transactions se négociaient de plus en plus dans cette langue, mais on remarquera que les informateurs de l'Abbé Grégoire pouvaient difficilement mesurer l'impact du gascon dans nos campagnes, et même dans les villes. La solidité de la langue vernaculaire était séculaire et

dans nos communautés, elle était la première langue, la plupart du temps étrangère pour ceux qui venaient d'ailleurs.

Il y avait des écoles dans les paroisses. Les instituteurs, le Sieur Sallato à Arès, Dailleau à Gujan, Morel à Salles dépendaient entièrement des curés et enseignaient le catéchisme, la lecture, l'écriture et des rudiments de calcul. Il fallait rétribuer le maître en versant une à deux livres par mois. L'éloignement, les difficultés matérielles, l'utilisation précoce de la main d'oeuvre enfantine... Les parents besogneux n'envoyaient pas leurs enfants à l'école.

La fréquentation régulière était une preuve d'aisance, voire de notoriété dans nos campagnes. Cas exceptionnel, dans la paroisse d'Andernos la maison d'école, avec le consentement de l'Evêché, se trouvait dans la section d'Arès, loin de saint-Eloy, ce qui ne manquait pas d'envenimer encore les rapports des deux villages. Elle était «justement réputée» écrit Jean Dumas qui souligne que «de façon générale tous les notables d'Arès» comme le patron pêcheur Pierre Templier avaient «une magnifique écriture».

La vie scolaire et la gestion de la fabrique se déroulaient ordinairement à l'ombre tutélaire de l'église. Dans ces écoles de paroisses situées presque toujours dans les bourgs, les enfants des familles aisées, marchands, maîtres de barque, propriétaires, laboureurs, artisans, etc..., pouvaient acquérir une instruction pratique qui aboutissait à un usage plus ou moins courant de la langue française. Des sujets exceptionnels comme Jean Hameau, fils de tailleur⁽⁴¹⁾, né en 1779, parvinrent même (grâce à des travaux personnels méritoires) au premier plan (docteur en médecine en 1807, il devint le gendre de Jean Fleury fils aîné et fut maire de la Teste de 1844 à 1848), mais il est bien difficile de connaître la part de l'école paroissiale dans cette brillante ascension.

Le droit à l'instruction (l'obligation n'avait jamais été respectée) figure dans la constitution de l'An I (1793) qui fut placée dans une arche de cèdre et n'entra jamais en vigueur. Les rigueurs de l'existence, les mentalités, résignation, fatalisme, ignorance opposaient de nombreux obstacles à l'oeuvre d'enseignement. Pour convaincre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, la Convention limita l'obligation à trois années, de six à neuf ans ! Mais dans le Pays de Buch après la fermeture des églises (24/11/1793), le recrutement des maîtres d'école devint encore plus difficile. Beaucoup, secrétaires des municipalités dans un premier temps, avaient choisi de jouer un rôle politique comme les sieurs Dal-

leau et Morel, d'autres étaient partis, et des prêtres laïcisés, comme l'ancien curé de La Teste Louvigeon Lacroix briguaient les places.

Des croix maladroitement tracées («la croix d'un tel» écrivait-on pour l'identification du signataire) aux signatures des clercs et des citoyens cultivés dont les paraphe vigoureux se déployaient en des arabesques savantes, il y avait un abîme mental.

Les plus riches ne manquaient pas d'envoyer leurs héritiers dans des pensionnats de Bordeaux où les Jésuites et les Oratoriens dispensaient le savoir. Ils entretenaient avec la bourgeoisie bordelaise des rapports d'estime ou d'amitié (c'était le cas pour les négociants de La Teste et de Gujan, pour les anciens détenteurs d'offices, notaires, huissiers, pour les parvenus de tout bord. Les correspondances, les relations révèlent des cultures solides. On a lu les philosophes, on a suivi la progression des événements. On pouvait faire face⁽⁴²⁾.

LES PREMIERES MUNICIPALITÉS (1790-1792)

En février 1790, les corps municipaux se mirent en place dans le Pays de Buch. A la fin de ce mois, les limites des districts (les quinze communes dépendaient du district de Bordeaux) et celles des départements étaient définitivement arrêtées par la Constituante. La Gironde naissait. Dans les Assemblées primaires, le formalisme et la solennité, héritages des décennies passées, marquèrent les premières délibérations des citoyens actifs.

Comme autrefois, l'église servant de maison commune, à l'issue de l'office les curés présentèrent les lois qui organisaient les pouvoirs locaux et la procédure avant d'installer le président d'âge, des scrutateurs et un secrétaire. Premier appel nominal des citoyens présents : on vote pour désigner le secrétaire et le processus se répète encore pour la désignation des scrutateurs. Alors les élus prêtent serment. Les opérations électorales peuvent commencer !

Pour élire le maire, les officiers municipaux, les notables, il ne faudra pas moins de trois appels, trois scrutins, trois auditions de discours que prononcent les élus ! Pour l'instant nous ne les identifieront pas, mais il était sans doute important de dire avec quel soin, quel sérieux, les premiers citoyens accomplirent les opérations prescrites par la loi⁽⁴³⁾.

Il faut dire aussi que la complexité, la répétition des procé-

dures envenimèrent souvent les débats, rallumèrent les discussions et conduisirent parfois à des affrontements. A Salles, il était bien tard quand tout se termina. A La Teste, les protagonistes Marichon Derlisse et Etienne Turpin s'injurèrent et la minorité quitta l'église dans un grand tumulte. A Andernos, pour éviter une bataille rangée, après l'élection du maire Henri Sescouze le président suspendit la séance qui reprit dans l'après midi quand les excités eurent «dîné»⁽⁴⁴⁾.

Trois mots revenaient sans cesse dans les serments, «la nation, la Loi, le Roi». Dans l'article 17 du décret des 4-11 août 1789 «l'Assemblée Constituante (avait proclamé) solennellement le Roi Louis XVI restaurateur de la liberté des Français.»

L'accession au corps municipal supposait, avec une certaine notoriété (dirons-nous une popularité ?) quelques capacités intellectuelles, ce qui limitait singulièrement le choix des électeurs dans les communautés les plus modestes.

Dès le début, on vit émerger dans les assemblées la plupart des personnages qui jouèrent un rôle dans la conjoncture révolutionnaire. Les plus éminents se disputèrent l'honneur d'accéder au fauteuil du maire, mais on marqua également un grand intérêt pour celui du procureur syndic de la commune. Si l'on considère que ce dernier, élu comme le premier magistrat au scrutin uninominal, était chargé de veiller à l'exécution des lois et devenait l'accusateur public quand le Conseil siégeait en tant que tribunal de simple police, on saisit bien la dualité potentielle des deux autorités.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de relater l'histoire de chaque commune, mais on discerne à travers les documents des situations, des évolutions, des correspondances que nous évoquerons. Les événements nationaux ne semblent pas avoir pesé dans les élections. Les situations locales, les problèmes du terroir étaient beaucoup plus tangibles que les grands concepts de Nation ou de Loi. On ramena tout au plan communal, le seul où l'on put évaluer les changements.

Si l'on excepte les non ayant-pins de La Teste qui mirent à l'ordre du jour le problème de la propriété dans la Montagne usagère, on peut voir que les élus appartenaient à tous les groupes d'influence, et que l'on s'était affronté parfois à l'intérieur de ces groupes.

Des notaires, Mathieu Dunouguey élu à Gujan, Baleste-Marichon écarté à La Teste, Larauza élevé «aux affaires muni-

pales», élu juge de paix à Salles. Des huissiers de justice, Joseph Sudraut deuxième notable et son collègue Eymeric repoussé à La Teste, Villetorte promu à Salles. Des chirurgiens, Henri Sescouze, premier maire d'Andernos au grand dépit de son confrère arésien Lagonnelle⁽⁴⁵⁾, Pierre Daney aîné, officier municipal à Gujan, Jouglu battu à La Teste.

Certains qui commandaient les gardes nationales locales, Giraudeau à Salles, Raymond Bordellé élu procureur syndic à Andernos, confirmèrent leur ascendant dans ces communes, alors que d'autres respectaient les interdictions de cumul comme le «Major du régiment patriotique de La Teste» Taffard de la Ruade. D'anciens clercs de notaire, Compastruc et plus tard Jean Villatte à Andernos, des instituteurs, Dailleau à Gujan, Morel à Salles, des commis, comme Nicolas Cravey chargé de la Poste aux lettres de La Teste, accédèrent au secrétariat.

Les prêtres participèrent aux débats. Certains avec bienveillance et autorité comme le curé Larchevêque, élu deuxième notable à La Teste ou le vicaire Laforcade, témoin conciliant à Salles. D'autres comme le curé Duluc à Andernos ou le curé Turpin à Lanton perturbèrent très tôt la vie municipale.

En grand nombre, dans le contexte autarcique de la vie rurale, les marchands, les gros propriétaires et laboureurs entrèrent dans la vie politique de leurs communes : les Dutruch, Mensengal, Villetorte aîné du Teich, Raymond Lafon, Mendès, Dumora à Biganos, Elie, Glangé à Lège, Martin Artaud et Dayre à Lanton, Arnaud Lacoue, Caupos, Baleste à Audenge, les Courbin et les Garnung, les Nicolas de Mios, les Dubourg, Bédouret, Plantey de Salles, les Cazeau et Roumegoux de Beliet... qui furent confrontés, avec bien d'autres concitoyens, au fil des événements, à des situations nouvelles, souvent ambiguës à une époque où les rumeurs dénaturaient les informations dans les campagnes.

Dès le début, le district inonda les conseils de correspondance et de documents officiels. Les plus zélés les collationnèrent, les recopièrent sur leurs registres tandis que d'autres, submergés et dépassés, les entassèrent respectueusement... et attendirent. Beaucoup de ces registres ne sont pas parvenus jusqu'à nous. La gestion des communautés s'avéra vite redoutable et particulièrement pour ceux que le négoce, les marchandages, les affaires juridiques n'avaient pas préparés à la tâche. Renouvelée par moitié toutes les fins d'années 1790, 1791, 1792, mais aussi du fait des démissions survenues à l'occasion de querelles ou de

lassitudes -le maire Sescouze et le procureur Bordellé à Andernos, le procureur Gérard Desgons à La Teste, les secrétaires Compastrucq et Nicolas Cravey- dans la plupart des cas les municipalités reconduisirent de nombreux édiles, mais les électeurs choisirent parfois des nouveaux maires, le paisible chirurgien Daney aîné à Gujan, le propriétaire Pierre Dumora et le procureur jacobin Vinsac à Andernos, l'impétueux Pierre Cravey jeune, marchand de poissons à La Teste, qui atteignirent non sans mal la fin de 1792.

Ce sont les difficultés quotidiennes qui provoquèrent ou alimentèrent les clivages politiques mais les causes lointaines des affrontements résidaient souvent dans les jalousies antérieures, la résurgence des rancunes familiales, des conflits de sections, de quartiers, de villages. Pour évoquer cette période, nous la relatons rapidement.

L'établissement de rôles des impositions nouvelles donna lieu à des péripéties inouïes. Le volontariat fiscal s'avéra peu rentable. La contribution patriotique donna cours à des déclarations ahurissantes qui plongèrent les administrateurs du district dans la plus grande perplexité. A La Teste, les édiles rectifièrent d'une main très lourde les déclarations de leurs adversaires. La commune d'Andernos n'offrit que 38 livres deux sous payables en trois ans à la patrie alors qu'à La Teste, les redressements dépassaient les six mille livres ! La confusion, le désordre s'établissaient dans le pays.

Les impôts nouveaux permanents, la contribution foncière décrétée fin 1790 et la mobilière, début 1791, posèrent aux municipalités des problèmes d'inventaires et d'évaluation qu'elles n'avaient pas les moyens de résoudre. Presque toutes prirent un grand retard dans l'établissement des rôles. La perception de ces impôts qu'on n'attendait pas provoqua dans le même temps un accroissement du nombre de citoyens actifs et un mécontentement général dans les villages. Au point que certains maires comme Pierre Dumora à Andernos omirent volontairement d'envoyer les rôles au district ! Réclamations, excuses, rajustements... La décentralisation mettait les fonctionnaires dans des situations d'impuissance. Le Trésor public était vide.

Les perturbations qui découlèrent des mesures arrêtées dans le domaine religieux ont été exposées par Jacques Ragot dans le Bulletin n° 59 (p. 10 à 43). Les premières municipalités se portèrent garantes de la vie paroissiale mais l'évolution des événements provoqua un grand trouble dans les esprits qui ajouta au mécon-

tentement des populations.

Le spectre de la banqueroute avait conduit à la réunion des Etats Généraux. La vente des biens du clergé et les émissions successives des assignats qui devinrent de véritables billets de banque à partir de l'été 1790 perturbèrent l'économie traditionnelle dans le pays. Très vite, les propriétaires et les employeurs abandonnèrent leur rétribution en nature et payèrent leurs brasiers, leurs manouvriers en assignats. La monnaie métallique, thésaurisée par les possédants, disparut⁽⁴⁶⁾. L'autarcie familiale se renforça dans un climat inflationniste. Pour les démunis, la question des subsistances domina toutes les autres.

Nous avons précédemment analysé les caractères des communes du pays. On comprend que les situations les plus inquiétantes se rencontrent à La Teste et dans le Nord «rural mais non agricole». La proximité de Bordeaux, cet énorme marché de consommation où les pulsations des foules mal nourries préoccupaient les nouveaux pouvoirs, n'arrangeait pas les choses.

Les municipalités ne tardèrent pas à le constater. Déjà, le 14 juin 1790, une émeute avait éclaté à Andernos où les propriétaires refusaient de livrer des grains à Mérignac et à La Teste⁽⁴⁷⁾. La fragilité des économies et l'accélération des événements révolutionnaires (en avril 1792, la guerre compromit définitivement la monnaie de papier), le voisinage de la métropole tentaculaire exaspéraient les contrastes sociaux.

De Bordeaux parvenaient les décrets, les mots d'ordre, les nouvelles colportées par les marchands et les bouviers. Avec la Fédération nationale, le 14 juillet 1790, toutes les municipalités et les gardes nationales avaient inauguré le cycle des fêtes associatives. Messes solennelles, autels de la Patrie, défilés, discours, serments ponctués par des salves (tous les gardes ne disposaient pas d'un fusil), modestie des effectifs dans les petites communautés ! Il est difficile, malgré l'enthousiasme de certains secrétaires, de mesurer l'impact de ces manifestations collectives sur les mal lotis.

Au début d'avril 1792, la Garde Nationale avait été réorganisée dans le pays. La prééminence de La Teste s'affirma encore quand on installa la batterie à La Roquette (de juin à octobre 1792). La levée des marins, dans le même temps (4 octobre 1792) rappela que la Nation était en guerre. Ils partirent et l'émotion fut grande dans les communes du Bassin⁽⁴⁸⁾. Ce fut la plus lourde contribution du Pays de Buch à la «grande histoire».

Les graves événements de l'été 1792 (la proclamation de la patrie en danger, la suspension du roi, les massacres de septembre) perçus à travers l'opinion bordelaise avaient soufflé dans les clubs, à Salles, à La Teste, dans les esprits, le fédéralisme girondin. Mais surtout, au fil des jours, les situations paroissiales déconcertantes, la disette et les privations, la lourdeur des impositions quand le pouvoir d'achat des salariés baissait sans cesse, entretenaient partout un grand malaise.

Ceux qui détenaient le pouvoir municipal étaient pris à partie par leurs adversaires «qui travaillaient» les populations mécontentes. Dans la conjoncture, les élections de décembre 1792 provoquèrent des changements et inaugurèrent, à l'insu des nouveaux élus, une législature mouvementée.

À La Teste, conduits par Jean Fleury, les bourgeois ayant-pins l'emportèrent sur les non ayant-pins. Changement radical, défaite cuisante pour la municipalité Pierre Cravey qui disparut dans la totalité de ses membres. Ailleurs, les querelles de personnes avaient joué, semble-t-il, plus que les idéologies. À Salles, Michel Giraudeau affirma encore sa popularité tandis que le boulanger Bédouret, après un ballottage, battait Dupuch Lapointe et accédait aux fonctions de procureur. À Andernos, Pierre Dumora était éliminé et Henri Sescouze retrouvait la mairie en battant de justesse son confrère Lagonelle soutenu par la section d'Arès. À Gujan, Jean Gaston Caupos, plus jacobin, l'emportait sur les modérés qui continuaient à participer. Dans les communautés modestes où les citoyens lettrés étaient peu nombreux, les remaniements furent sans doute limités⁽⁴⁹⁾. Les prêtres assermentés, Louvigeon-Lacroix à La Teste, Laforcade à Salles, François Castera au Teich, Fabre à Mios, Bellard à Beliet (le second et le quatrième devenaient notables) participaient encore aux opérations électorales.

C'est au début de 1793 que les édiles les plus perspicaces prirent conscience des grands changements qui s'étaient opérés en France, alors que les événements de Paris inquiétaient la province. La réunion de la Convention et l'avènement de la République, l'exécution de Louis XVI, le soulèvement de la Vendée... et surtout l'affrontement de la Gironde et de la Montagne.

La nervosité agitait les communautés. Le 6 mai, on avait pu mesurer le dynamisme des gardes nationales qui convergèrent vers La Teste pour repousser l'envahisseur anglais qu'une rumeur avait débarqué sur nos côtes (Michel Boyé, bulletin n° 61, p. 6 à 22). La crise girondine eut dans le Pays de Buch un

retentissement important à cause de l'influence de Bordeaux sur nos communes. Les «leaders» locaux les plus avertis avaient trouvé leurs modèles politiques dans la métropole où beaucoup avaient été députés par leurs concitoyens lors des consultations électorales du deuxième degré. C'est à La Teste que se joua la partie politique la plus serrée, la plus dangereuse, parce que les notables très cultivés, divisés depuis toujours par leurs intérêts, se déchirèrent dans une lutte sans merci⁽⁵⁰⁾.

Sescouze, Dunouguey, Daney et leurs amis dont les tendances fédéralistes et le modérantisme étaient bien connus, n'avaient pratiquement plus de responsabilités municipales et ne s'étaient pas compromis dans des écrits. Michel Giraudeau et Jean Gaston Caupos étaient des jacobins notoires. Les autres, trop ignorants, n'avaient pas bien saisi les enjeux de la lutte dans les arrêtés de la Commission girondine de Salut Public.

Le 17 octobre 1793, les représentants en mission Ysabeau et Baudot entrèrent à Bordeaux où la Montagne venait de triompher. La Terreur était à l'ordre du jour ; dans la grande ville, l'épuration commença. Le 23 octobre, alors qu'un gouvernement militaire s'installait à Bordeaux, le Bassin vivait une autre alerte, fausse comme la première (Michel Boyé, bulletin n° 61, p. 19). La peur régnait partout.

La propagande révolutionnaire redoubla d'intensité. Le Club des Hommes Libres à La Teste, où se rencontraient la plupart des anciens édiles, celui de Salles, animé par la municipalité Giraudeau, les comités de surveillance des communes où les Jacobins locaux, Meynié et Nicolas Cravey, à La Teste, Foureaux, Bordellé, Lagonnelle et leurs amis à Andernos, se portèrent garants de l'orthodoxie révolutionnaire. Portés au premier plan par la conjoncture, ils correspondirent avec les sections et les sociétés bordelaises et constituèrent un réseau de renseignements, une menace permanente pour ceux qu'ils jugeaient trop timorés.

On assista alors à des métamorphoses surprenantes. Dans ce climat de suspicion, de délation, les édiles en place reprirent à leur compte les discours, les mots d'ordres des révolutionnaires, utilisèrent le même vocabulaire que les autres, haranguèrent les foules dans les fêtes civiques nombreuses comme de véritables sans culottes ! Anticléricalisme, déchristianisation, les foudres de la vertu lancée contre les ennemis, les traîtres, les accapareurs.

Dans les communes où les disputes prenaient une tour-

nure inquiétante, les représentants du peuple intervinrent par commissaires interposés. Coussy et Calbeyrac, le 24 frimaire de l'An II (14 décembre 1793) officièrent à La Teste, Delong et Fargeau Benoît séjournèrent à Salles à partir du 5 pluviôse de l'An II (dernière semaine de janvier 1794). Leurs interventions témoignent d'une grande prudence politique. A La Teste, après avoir menacé tour à tour les deux parties des repréailles du pouvoir extraordinaire, ils provoquèrent la «réconciliation» des adversaires. A Salles, ils déposèrent les Jacobins militants Giraudeau et Bédouret qui avaient semé le désordre à Mios et les remplacèrent par leurs rivaux Dupuch Lapointe et Cazauvieilh Petiton que l'opinion publique, modérée, soutenait⁽⁵¹⁾.

A Andernos, ils révoquèrent le président du comité des subsistances, le Jacobin Foureaux qui avait provoqué la révolte des propriétaires pour avoir voulu (conformément aux mots d'ordre parisien) réquisitionner des céréales destinées à être vendues au prix du maximum dans la commune, en avril 1794.

Par la suite, leurs commissaires permanents fermèrent les yeux sur les exactions de tout ordre. A La Teste, Fadeville se désintéressa tout à fait de la vie municipale, tandis qu'à Andernos, Sutton appuyait les fausses accusations de Bordellé et de Lagonnelle qu'il installait à la mairie après l'arrestation de Sescouze⁽⁵²⁾.

Les représentants ménageaient le Bassin et les communes de la Basse Eyre qui contribuaient à l'approvisionnement des marchés dans la métropole. Les marchands de poissons empaillaient leur marchandise pour la transporter à Bordeaux où ils vendaient plus cher. Le troc et le marché noir que les producteurs pratiquaient impunément bafouaient le prix maximum, car les tribunaux de simple police prononçaient plus de non-lieu que d'amendes⁽⁵³⁾. L'année 1794 fut très «disetteuse». Les privations avaient depuis longtemps découragé les pauvres gens que la propagande, désormais, ne touchait plus.

Que penser des échos que les fêtes civiques ont enfoui au fil des commémorations révolutionnaires dans les registres et les correspondances qui nous sont parvenues ? Comment juger de l'authenticité des enthousiasmes ou des colères ? Les autels ornés de feuillages, les processions mêlant les rameaux de chênes et les jonchées de fleurs, les jeunes et les vieillards escortés par les gardes nationales, les arbres de la liberté dont les racines se nourrissent des cendres des terriers de la féodalité, quels effets produisirent-ils dans les foules quand les églises devenaient les

Temples de la Raison ?

Les mentalités communautaires profondément enracinées dans les terroirs de langue occitane, tout en n'étant pas insensible à ces événements, étaient peu perméables aux incitations du centralisme jacobin. Le désir de vivre dans la commune moulée sur le territoire de sa paroisse, où les horizons familiers enclouaient des traditions séculaires, attachait les hommes, les humbles plus que les autres, à la terre. Ainsi s'explique peut-être le peu d'empressement des conscrits à partir pour les guerres républicaines, même quand les opérations militaires se rapprochent (Vendée, Pyrénées occidentales). Difficile problème pour les édiles responsables dont les correspondances avec Bordeaux sont édifiantes⁽⁵³⁾. La réquisition des hommes (les marins et quelques volontaires exceptés) souleva autant de difficultés que celle des subsistances.

Entre les communes voisines, les cloisons restaient étanches, à peu près : autarcie, endogamie, faible mobilité sociale. On s'adressait au district pour obtenir l'aide des communes rurales pourtant proches. La disette, qui avait trop souvent sévi dans les décennies passées, n'était pas une situation nouvelle. Serait-ce là une explication de la passivité des miséreux dans les communes ? Les brassiers, on le voit dans les émeutes d'Andernos, étaient bien dépendants de leurs propriétaires et le 14 juin 1791, la loi Le Chapelier avait interdit les campagnonnages et la grève.

Ce sont les notables qui s'affrontèrent sur le plan des affaires municipales, réglant leurs querelles, inaugurant la vie politique, défendant leurs intérêts. Mais du fait de leur avènement, ils devinrent, au regard des autorités révolutionnaires, responsables de leurs communautés ! A partir de 1793, partout, la partie devint dangereuse, les avantages de la décentralisation ayant disparu alors que s'imposaient les commandements du Salut Public.

On avait pu penser que la vente des Biens nationaux permettrait à des petites gens d'améliorer leur condition. En fait, dès 1791, les spéculateurs déployèrent beaucoup d'ingéniosité et accaparèrent les ventes. La soif des terres et des biens restait forte et l'emporta sur les scrupules et sur les craintes, d'autant plus que la condition d'acheteur de biens nationaux fut très souvent considérée comme une preuve de civisme. Les mises aux enchères écartèrent ceux qui n'avaient pas de gros moyens. Les négociants testerins qui avaient toujours contrôlé les activités économiques autour du Bassin usèrent de leurs relations.

Gérard Cravey et son épouse Marie Portié (dont le frère expertisait les biens) qui acquit le prieuré de Comprian, Pierre Cravey jeune, leur cousin, acquéreur de Notre-Dame des Monts et des dépendances de la chapelle de La Teste, Alexis Fleury et Taffard de la Ruade, amateurs de prairies... Ils participèrent avec bien d'autres, gens des communes voisines ou citadins de Bordeaux, à de nombreuses ventes. La loi qui permettait de s'unir pour réaliser autorisait en fait toutes les combinaisons alors que la dépréciation des assignats ajoutait encore aux profits.

Les adversaires politiques se concertèrent, les amis s'opposèrent, la spéculation redoubla après Thermidor.

On comprend que les initiatives du maire Sescouze, du procureur Lagonnelle, qui rêvait de partager les terres d'Arès, aient échoué. D'une manière générale, toutes les entreprises de partage rencontrèrent l'opposition de ceux qui détenaient des propriétés ou des patrimoines. A peu près partout, on vit d'un mauvais oeil ceux qui tentèrent de mettre en culture des morceaux de terres vacantes. La question des communaux resta pendante. Les droits des ci-devant qui n'avaient pas émigré furent préservés par les autorités⁽⁵⁵⁾. La propriété «inviolable et sacrée» ne fut pas menacée par les Conventionnels.

Les modalités des décrets de Ventôse ne furent jamais définies (fin février 1794) et les «indigents», qu'on voulait surtout émanciper de la propagande hébertiste, ne reçurent jamais de terres dans notre pays.

Après Thermidor, à Bordeaux, une autre «régénération» succéda à celle d'octobre 1793. Le maire Sescouze avait été libéré le 21 fructidor. Le 27 fructidor (13 septembre 1794), une sentence arbitrale établissait le statu-quo dans la forêt usagère. Les conseils étaient complétés, réorganisés dans les communes mais la lassitude était grande. La spéculation et le marché noir s'exaspéraient dans la rigueur d'un terrible hiver. Dans l'esprit d'une séparation entre l'Etat et les Eglises, définie le 18 septembre, le pouvoir abandonna l'Eglise constitutionnelle, les municipalités changèrent de prêtres⁽⁵⁶⁾.

De nouvelles métamorphoses s'étaient produites dans les sphères municipales. Le discours avait changé. On recherchait les documents compromettants, les registres des clubs, les correspondances. On provoquait la délation des comparses. On essayait de justifier ses propres égarements : «Où sont les magistrats qui, durant ces temps de persécutions où la Convention elle-même

gémissait sous l'oppression, n'ont pas été contraints de céder à la fatalité des circonstances, d'agir souvent contre leur coeur et leurs principes ?» écrivit Jean Fleury aîné au Comité de Sûreté Générale de la Convention Nationale à Paris le 3 thermidor An IV (21 juillet 1795), alors que l'acte constitutionnel s'élaborait⁽⁵⁷⁾.

Les événements parisiens, l'instabilité politique dans la capitale et dans les grandes villes faisaient encore peur. Mais les notables organisaient un nouvel «ordre social». Trente mille électeurs au second degré pour sept millions de citoyens, dont cinq millions de citoyens actifs, allaient gérer la Nation. Quatre millions d'électeurs s'abstinrent le 22 août 1795 quand on vota la Constitution de l'An III. Elle remplaçait les conseils généraux des communes par une Administration cantonale (un agent municipal et un adjoint par commune) et supprimait les districts (un Directoire de cinq membres par département).

Dans la déclaration des Droits qui précédait la nouvelle constitution, l'article premier «Les hommes naissent libres et égaux en droits» avait disparu. Désormais, «L'Egalité (consistait) en ce que la loi est la même pour tous». Et l'article 8 déclarait : «C'est sur le maintien des propriétés que repose la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout l'ordre social».

Il fallut cependant des semaines à Jean Fleury fils aîné, président de l'Administration municipale du canton, pour réunir cette nouvelle autorité, ses collègues, pour la plupart d'anciens édiles modérés, ne répondant pas régulièrement à ses convocations.

Pour nous qui avons évoqué le Pays de Buch dans le contexte de la vie quotidienne de ses habitants, la remontée de ces deux siècles aboutit bien à ces quinze communes «unités respectables du grand tout» qui demeurent, avec d'autres plus récentes qu'elles engendrèrent par la suite, le cadre de vie fondamental⁽⁵⁸⁾ des générations contemporaines.

Fernand Labatut

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 6ème carré*, 1708, BSHAA n° 17, p. 28
- 2) Fernand Braudel, *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, p. 118
- 3) Louis Papy, *Les Landes*, Privat, p. 24

- 4) «Cahier des plaintes, doléances de Salles en Buch», BSHAA n° 58, p. 42
- 5) a, b, c, Abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, tome 6, p. 169 (1786).
- 6) Philippe Jato Y Doncel, *Episcopus Ecclesiae Boiorum*, BSHAA n° 36, p. 39-53.
- 7) P.J. Labourg, *Le lac d'Arcachon «image d'un lointain passé»*, BSHAA n° 24, p. 11-15.
- 8) Jean Dumas, *La vie municipale d'Andernos et d'Arès sous la Révolution*, p. 3.
- 9) Pierre Labat, *L'accès à la mer et le passage sur les digues*, BSHAA n° 45, p. 10-12.
- 10) Michel Boyé, *Les Fermes du Roy à La Teste de Buch dans les années 1780*, BSHAA n° 25, p. 1-7 - *La douane de Bordeaux sous la Révolution, 1789-1793*, Musée des Douanes, 1989, p. 11.
- 11) Jean Dumas, *ouv. cité*, p. 7, voir le plan d'Arès et p. 58 le plan d'Andernos en 1793.
- 12) Pierre Labat, *L'église de Lanton*, BSHAA n° 42, p. 4.
- 13) *L'église ancienne s'élevait près du cimetière.*
- 14) Babalon, toponyme ancien, fut cartographié «Bas-Vallon», toponyme erroné.
- 15) Michel Boyé, *Cahier général des demandes du Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Guienne*, (A.M. Bx AA 26), BSHAA n° 58, p. 11 sur la «reconstruction des trois ponts de bois».
- 16) Les cartes de Belleyme et de Cassini indiquent le lieu-dit «Facture».
- 17) Tableau de Gujan en 1804, BMA fonds Rebsomen, Dunouguey, Dailleau, BSHAA n° 19, p. 12 à 21.
- 18) Fernand Labatut, *La Révolution à La Teste (1789-1794)*, Graphica, p. 13-14.
- 19) Jean Cavignac, *Des hommes et des activités sur le Bassin d'Arcachon à la fin du XVIII^{ème} siècle*, Institut Aquitain d'Etudes Sociales n° 25/26, p. 33.
- 20) La carte de Belleyme mentionne l'Election de Dax et les départements de la Gironde et des Landes.
- 21) Aujourd'hui «Les Sables».
- 22) Argilas, Peyreherine (garluche), Nas de hé (nez de fer), le Mayne (le domaine)...
- 23) La chapelle de Lavignolle était en ruine, celle de la Canau restait en l'état.
- 24) Des sites archéologiques le jalonnent. Docteur Peyneau, *Découvertes archéologiques dans le Pays de Buch*, E. Feret, Bx 1926, t. 1, p. 90, plan n° 2
- 25) Abbé Baurein, *ouv. cité*, tome VI, p. 259 (péage de Mios) et 266 (péage de Salles).
- 26) Ils étaient plus proches de la route du sud qui reliait Lipostey, Lanot, Salles.
- 27) Lacanau 21.875 hectares, Le Porge 18.214, La Teste 20.000 environ.
- 28) Voir BSHAA n° 60, p. 10 à 18.
- 29) J. Paul Jourdan, *Aspects de la vie économique et sociale dans la lande au XVIII^{ème} siècle, Lacanau et les communes voisines*, BSHAA n° 38, p. 22 à 30.
- 30) Jean Dumas, *ouv. cité* p. 9.
- 31) R. Aujan, *Cahier des doléances de La Teste*, Art. 5^{ème}, BSHAA n° 58, p. 27.
- 32-33) Fernand Labatut, *ouv. cité*, 1ère partie, ch. III, p. 39 et 67.
- 34) Michel Boyé, *La famille Fleury*, BSHAA n° 47, p. 24, note 18.
- 35) Jean Cavignac, *Article cité*, p. 80.
- 36) G. Aubin, *La Seigneurie de Salles à la fin du XVIII^{ème} siècle*.
- 37) BSHAA n° 6, p. 22.
- 38) P. Labat, *Un pionnier de la sylviculture à Arès*, BSHAA n° 48, p. 20-21.
- 39) P. Labat, *Ruine et disparition du Marquis de Civrac*, BSHAA n° 54, p. 13 - *Malprat, nous n'irons pas à Bassalane*, BSHAA n° 44, p. 28-29.
- 40) Jacques Plantey reprend tous les textes et documents d'archives et les restitue dans leur authenticité, les transcriptions et impressions ayant donné lieu à des erreurs, voire même des contresens.
- 41) ADG 4 L 150, son père confectionna des habits pour les conscrits en octobre 1793.
- 42) Nicolas Cravey commence le registre de la municipalité (ADG 4 L 147) le 6 septembre 1789 par une citation de Raynal. Dans les communes les plus importantes, les premiers magistrats rédigent souvent avec élégance dans le style lyrique de l'époque.
- 43) P.V. des élections à Salles, La Teste, etc...
- 44-45) Jean Dumas, *ouvrage cité* p. 17.
- 46) Jacques Clémens, *Une monnaie locale à La Teste pendant la Révolution*, BSHAA n° 61, p. 25 à 28.
- 47) Jean Dumas, *ouvrage cité* p. 18.
- 48) ADG 4 L 149. Ils laissaient leurs épouses et leurs enfants que les communautés aideraient... en principe. Dumora à La Teste offrit un pain quotidien solennellement.
- 49) Municipalités Dutruch, Mensengual au Teich, Lafon à Biganos, Martin Artaud à Lanton, Nicolas à Mios, qu'on cerne plus difficilement.
- 50) Fernand Labatut, *ouvrage cité*, chapitre VIII, *La crise girondine*.
- 51) 4 L 168, voir document BSHAA n° 29, p. 34.
- 52) Jean Dumas, *ouvrage cité*, p. 81.
- 53) Fernand Labatut, *ouvrage cité*, p. 185 à 187.
- 54) Lettre du maire Nicolas qui dénonce un «déserteur» au district par exemple et correspondances municipales retardant les départs, etc... dans les communes.
- 55) Les biens de De Ruat, de Civrac, de De Verthamon furent défendus en justice respectivement par le concours de Peyjehan jeune, l'avoué bordelais Deloustal, Jean Fleury fils aîné, qui obtinrent réparation «des violations de leurs propriétés» - Abbé Petit, *Le Captalat de Buch pendant la Révolution Française (1789-1804)*, p. 162.
- 56) Jacques Ragot, *Le clergé en Pays de Buch*, BSHAA n° 59, p. 10 à 43.
- 57) ADG 4 L 151.
- 58) "Otez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez que des administrés, point de citoyens" écrivit Tocqueville dans le demi-siècle qui suivit la période révolutionnaire. Il y a actuellement 36627 communes en France.

LES CANONS DU PAYS DE BUCH

Dans les lignes qui suivent, nous allons tenter de cerner l'histoire technique des canons qui équipaient les forts et autres batteries du Pays de Buch.

A) Le matériau :

dans l'inventaire de 1814⁽¹⁾, une première précision apparaît. Elle concerne la matière constituant les canons étudiés : dans leur grande majorité ils sont en « fonte de fer », sauf deux mortiers en bronze.

Pourquoi préférer la « fonte de fer » au bronze ? La première raison est d'ordre économique : le prix de revient du bronze est cinq fois supérieur à celui de la « fonte de fer ». Le deuxième argument est spécifique à la Marine qui fournit, plus particulièrement depuis 1793⁽²⁾, les canons utilisés sur les batteries côtières : il est en effet lié au bruit infernal déclenché par les canons en bronze dans les entreponts des navires de guerre, ce qui leur fit préférer les bouches à feu en fer. Enfin, une autre raison « milite » en faveur de ces dernières : elles possèdent, du fait de leur masse énorme, un moindre recul, ce qui n'est pas négligeable dans l'enfer des batailles navales.

L'argument économique n'est pas minime. Pour comprendre l'emploi massif, au XVIII^{ème} siècle, de canons en fonte de fer dans la Marine et les batteries côtières, il faut souligner les besoins toujours croissants en matière d'artillerie et surtout rappeler les conséquences de l'essor de la marine royale créée par Richelieu à partir de 1620 pour contrebalancer la marine espagnole : il avait alors fallu équiper la marine en canons de « fonte de fer » fabriqués en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et en Suède dont le fer avait acquis une qualité renommée. Mais les commandes avaient provoqué des sorties d'or du Royaume⁽³⁾, ce qui avait augmenté le déficit de la balance commerciale.

Les fonderies françaises n'étaient pas, à l'époque, en mesure de concurrencer les productions étrangères dans le domaine de la coulée de la « fonte de fer »⁽⁴⁾.

Il est difficile de donner une date précise pour situer les débuts de la production de ce matériau. Une indication nous est fournie par Viollet le Duc⁽⁵⁾ qui précise : « en 1356, le Prince Noir assiégea le château de Romorantin... Il employa entre autres armes de jet des canons à lancer des pierres, des carreaux et des ballottes pleines de feu grégeois. Ces premiers canons étaient longs et minces, fabriqués au moyen de douves de fer ou fondus en fer ou en cuivre renforcés de distance en distance d'anneaux de fer ».

Plus près de nous, « depuis le XVI^{ème} siècle, quelques industries métallurgiques assez artisanales s'implantèrent dans le Grand Sud-Ouest, en relation avec les ports de Bordeaux, La Rochelle et Rochefort, très gros demandeurs d'ancres de marine puis plus tard de lourds canons de fonte appréciés pour leur moindre recul⁽⁶⁾ ».

La seconde période où l'artillerie fut nécessaire à la « Royale » (terme encore utilisé de nos jours pour désigner la marine de guerre française) fut impulsée par Colbert qui s'adressa aux forges du Nivernais, Bourgogne, Dauphiné, Périgord et Angoumois ; il fit appel, en particulier, au fondeur suédois Abraham Besche qui créa en 1669 la Compagnie du Nivernais avec le financier Dailly de la Tour⁽⁷⁾.

Cependant, il faut attendre l'année 1750 pour voir la création de la fonderie royale de Ruelle⁽⁸⁾ qui, utilisant la production locale des petites forges plus anciennes établies dans le voisinage, ne commença à produire réellement qu'en 1755 (43.700 quintaux). Les forges du Bandiat⁽⁹⁾ notamment envoyaient leur propre production vers cette usine relais où beaucoup de canons étaient achevés ou vérifiés. Ce n'est qu'après ces contrôles que les pièces, boulets et grenades étaient acheminés par bateaux vers le port de Rochefort⁽¹⁰⁾.

B) La fabrication au XVIII^{ème} siècle.

Si certaines bouches à feu étaient assemblées, selon une méthode similaire à la fabrication des futailles, quelques canons ont été aussi obtenus par forgeage⁽¹¹⁾ mais ils furent vite remplacés par des canons en cuivre puis en bronze coulé.

Deux méthodes de coulée sont possibles. La première vise à obtenir un cylindre plein que l'on perce presque entièrement ;

la seconde consiste à préparer une ébauche partiellement creuse qui sera réalisée au calibre nécessaire (solution adoptée au XIX^{ème} siècle notamment).

Le schéma n°1 propose un exemple de préparation de moule pour fondre ces canons, la culasse en l'air, procédé dit «à la remonte» qui semble donner le plus de résistance à la culasse et sera mis en pratique au XIX^{ème} siècle. Le moule en sable peut être préparé sur un modèle de canon en fonte ou en bois qui, une fois le sable tassé prisonnier entre deux châssis métalliques, définit le creux⁽¹²⁾. Le sable remplaça la terre pour le remplissage pendant la Révolution, semble-t-il⁽¹³⁾.

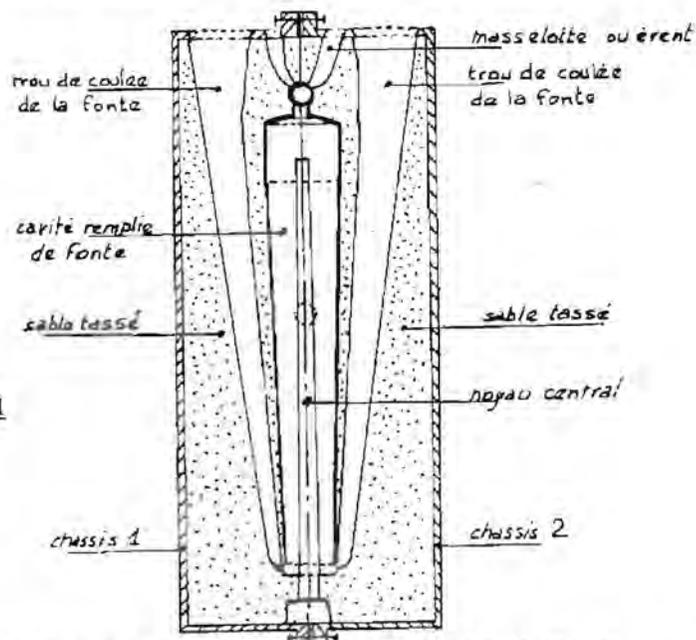


Schéma 1

Schéma de principe : MOULE en 2 parties servant à la coulée des canons au 19^{ème} siècle la culasse en haut - (à la remonte)

MBg

Au XVIII^{ème} siècle, il est difficile de préciser si les fondeurs emploient des fontes de première fusion (cad qui sortent directement du haut-fourneau), ou si on utilise, comme au XIX^{ème} siècle, des fontes de deuxième fusion affinées dans des fours spéciaux. En effet, les fontes de première fusion sont en général inusables. Pourtant, une précision laisse supposer leur emploi: «Il n'y a pas si longtemps la fonderie de Ruelle possédait encore des hauts-fourneaux pour la fonte de première fusion, actuellement

(aux environs de 1855) on n'y utilise plus que des fontes de deuxième fusion provenant presque exclusivement des hauts-fourneaux de La Chapelle (Charente) et Labouheyre (Landes)»⁽¹⁴⁾. De plus, les vestiges archéologiques des vieilles fonderies ne laissent apparaître que l'emplacement des hauts-fourneaux, jamais de fours de retraitement.

Les premières pièces possédaient un alésage brut de fonderie, qui donnait au tir un air assez fantaisiste. Mis au point pour obtenir la rectitude du cylindre intérieur, le forage des canons va assurer une meilleure trajectoire des projectiles, en attendant de rayer les cylindres (XIX^{ème} siècle) pour «imprimer» aux obus un mouvement hélicoïdal dans l'espace, condition d'une meilleure pénétration dans l'air et donc d'une plus grande rigueur du tir.

Au XVIII^{ème} siècle, les opérations de forage sont effectuées dans les fonderies, tout au moins dans celles réalisant la coulée des canons. Ainsi en est-il de Ruelle dont les vestiges d'archéologie industrielle conservent encore les traces du bâtiment de forage⁽¹⁵⁾. A cette époque, semblent cohabiter pour forer les canons deux principes différents, illustrés par Monge dans son «Art de fabriquer les canons», publié en l'an II (schéma 2 et 3)⁽¹⁶⁾.

Le premier consiste à faire tourner un foret perceur sous l'action de la traction animale sous un canon fixe qui descend à la verticale. Ce principe est adopté surtout dans les zones dépourvues de moteurs hydrauliques.

Le second utilise la puissance d'une roue à aubes montée sur une embarcation fluviale qui entraîne en rotation le canon horizontal, le foret étant fixe. Les deux pièces sont poussées l'une vers l'autre par un système pignon-crémaillère.

En France, la première machine mise au point pour assurer le forage le fut, en 1744, par un certain Motitz, inspecteur général des fonderies⁽¹⁷⁾. Son procédé est basé sur le principe de l'outil fixe et de la pièce tournante (canon). Cet inspecteur fut responsable de la forge royale de Ruelle après la mise en régie de celle-ci, son propriétaire, un certain Marc-René de Montalembert⁽¹⁸⁾, n'ayant pas tenu ses engagements envers l'Etat⁽¹⁹⁾.

C) Les calibres.

Il semble que ce soit Charles IX qui, soucieux de normaliser les munitions jusqu'alors hétéroclites et d'en faciliter désormais l'approvisionnement⁽²⁰⁾, commença à imposer 6 types de

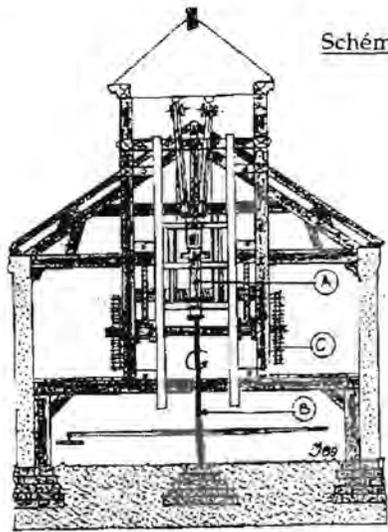


Schéma 2

TORAGE À L'AIDE D'UN MANÈGE
A. CISEVILLI.

A. CANON VERTICAL FIXE B. FORET TOURNANT

C. ENTRAÎNEMENT DESCENTE CANON
D'APRÈS MONGE "L'ART DE FABRIQUER LES CANONS" (AN 2)

canons à produire en France (ordonnance du 27 novembre 1577).

Ce n'est qu'au début du XVIIIème siècle que les calibres de la Marine se différencient de ceux de l'Infanterie⁽²¹⁾. A bord des vaisseaux de ligne, il n'était pas rare de voir embarquer plus de cent canons ; aussi avait-on prit l'habitude de grouper sur un même pont un même calibre pour faciliter l'alimentation en munitions, mais ce n'était plus suffisant. La deuxième étape de normalisation des calibres fut donc décidée dans la Marine en 1721⁽²²⁾. Un document, approuvé le 16 juillet par le duc de Bourbon,

donne les proportions des bouches à feu déterminées par le principe de similitude. Désormais, les calibres de la Marine, et partant, ceux utilisés sur les batteries côtières, sont respectivement 36, 24, 18, 12, 8, 6 et 4. Ces calibres correspondent aux poids (exprimés en livres) des boulets tirés par les canons⁽²³⁾.

Quant à l'Infanterie, elle vit ses calibres réglementés par l'Ordonnance royale de 1732 qui prescrivit la fabrication exclusive des calibres 24, 16, 12, 8 et 4 et des mortiers de 12 pouces et 8 pouces 3 lignes, enfin des pierriers de 15 pouces⁽²⁴⁾. Les dessins et tables de construction qui furent publiés portaient le nom du duc de Maine, Grand-Maître de l'Artillerie.

Il faut enfin souligner l'influence du général Gribeauval qui fit adopter des séparations entre les armements utilisés dans les services armés, Campagne, Siège, Places et Côtes notamment⁽²⁵⁾. On peut donc supposer que les calibres de 1789 sont ceux qui avaient été instaurés en 1721 et 1732.

En ce qui concerne la Roquette, nous sommes en présence de 6 canons de calibre 24⁽²⁶⁾. D'après le tableau des mensurations de 1721, le poids de ces pièces devait se situer aux alentours de 5.940 livres soit 2.851 kg (1 livre = 0,4895 kg).

Forerie de canons adaptée à un moulin à nef d'après Monge
La foret est fixe, le canon est en rotation.

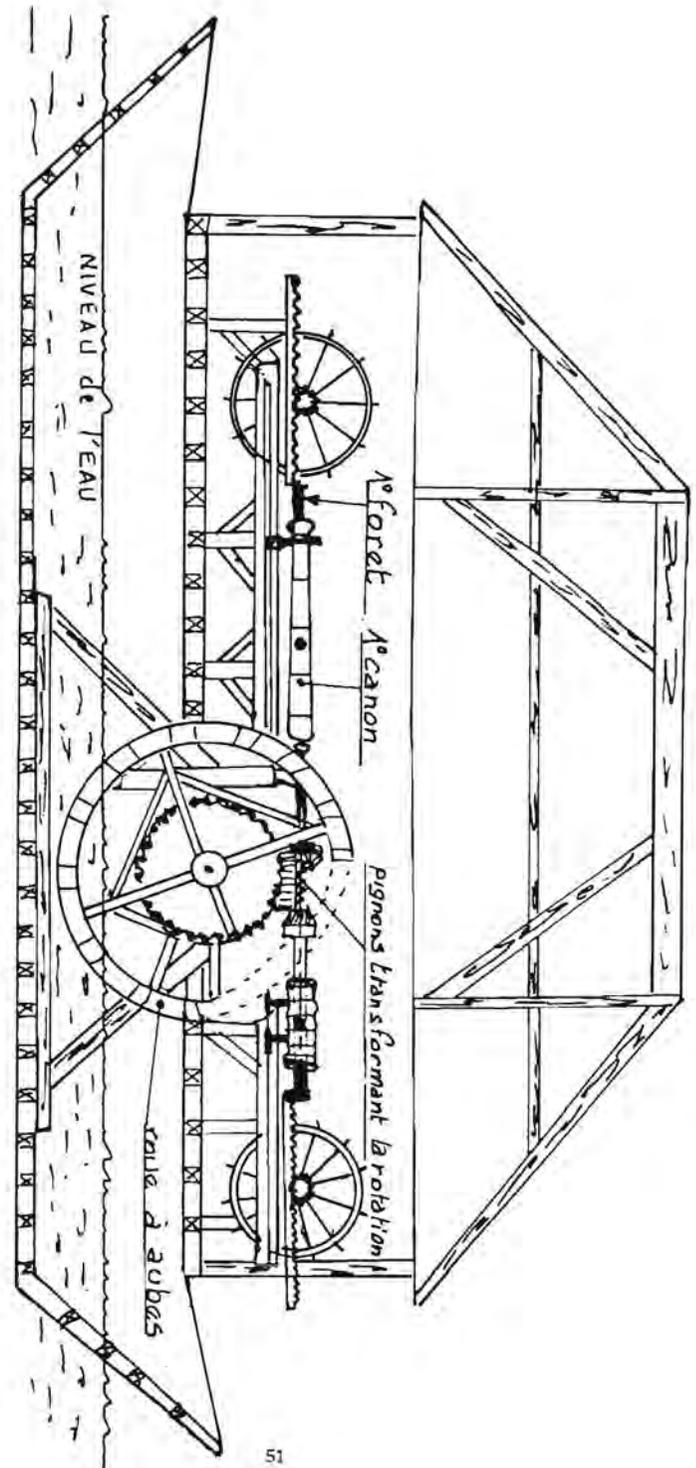


Schéma 3

La longueur hors-tout est de 9 pieds 6 pouces, ce qui correspond à 3,087 mètres (1 pied = 12 pouces = 0,3248 m), ce qui paraît assez conséquent. Le tableau précise en outre la position des tourillons servant à orienter le canon sur son affût dans le plan vertical ainsi que les différents diamètres des renforts, de l'âme et celui des boulets légèrement inférieur à celui de l'âme évidemment. Les caractéristiques des boulets de 24 livres semblent être de 5 pouces 4 lignes 10 points, ce qui donne un diamètre d'environ 14,5 cm (1 pouce = 12 lignes, 1 ligne = 12 points, 1 pouce = 0,027m).

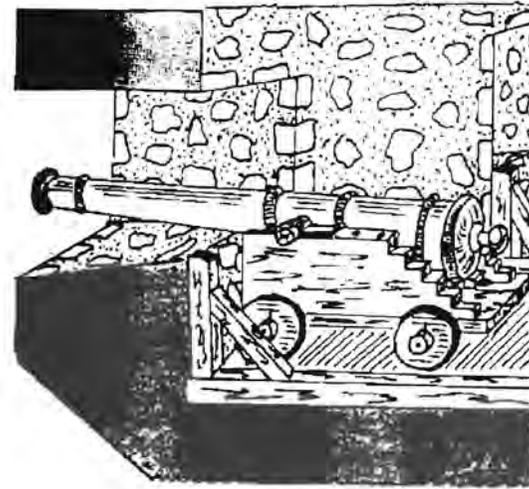
D) Les affûts.

Viollet le Duc nous précise⁽²⁷⁾ que l'appellation «affût» vient d'affûter : ce terme est employé au Moyen-Age où on dit «affûter» pour pointer une bombarde en calant la charpente de l'affût en avant ou en arrière au moyen d'un levier ou de coins. Il faut souligner qu'à l'origine les bouches à feu sont encastées dans de grosses charpentes reliées solidement afin de pallier les éclatements si fréquents à cette époque. Les madriers latéraux assurent une certaine protection aux servants⁽²⁸⁾.

Pour le fort de la Roquette, plans et schémas, notamment celui de frimaire an V⁽²⁹⁾, qui ont servi à la création de la maquette présentée lors de l'exposition «Le Pays de Buch sous la Révolution» permettent de penser que nous sommes en présence d'affûts en bois à épaulements multiples avec rotation du canon sur tourillons ; les roues semblent éliminées, l'affût peut parfois pivoter sur lui-même soutenu par une roulette servant de point d'appui. L'ensemble devait présenter une grande similitude avec le canon des batteries de côte ou de marine, créé sous Louis XIV (schéma n°4).

Le réglage de l'angle de tir se fait avec une cale pentée que l'on coince entre l'affût et la culasse. Le schéma montre les roues en place, mais il semble que sur les fortifications étudiées l'affût reposait directement sur la plateforme en bois du fort.

Il reste un point à préciser. A quel type de canons appartiennent les vestiges encore en place de nos jours ? D'après les mesures faites sur celui du Moulleau, nous pensons qu'il s'agit d'un calibre 36 dont 4 exemplaires figuraient dans l'inventaire du 1er octobre 1814⁽³⁰⁾. C'est donc le plus gros modèle en service à cette époque et c'est une masse de 3.800 kg environ d'après les mesures fournies par le tableau signé par le duc de Bourbon⁽³¹⁾.



- Affût des batteries de côtes et de navires, créé sous Louis XIV. d'après L. GUIGUET. Schéma 4

Ce canon repose sur un socle de fonte mais cet assemblage est un peu bâtarde car les premiers affûts en fonte ne verront le jour qu'au début du XIX^{ème} siècle⁽³²⁾.

Quant à la pièce déposée au Canon qui mesure d'après Rebsomen⁽³³⁾ 2 mètres, elle peut être classée dans les calibres 4 de l'Artillerie de Marine, le plus petit calibre de l'époque. Cette bou-

che à feu faisait-elle partie de la batterie du Cap-Ferret construite en 1807 et armée de 4 canons et d'un mortier ? Sans doute, puisqu'en 1930 on pouvait encore y distinguer un bonnet phrygien et la date an VIII, soit 1800⁽³⁴⁾.

Et les canons fichés en terre à La Teste ? Un seul subsiste en place, l'autre a été déplacé mais grâce à l'aimable compréhension de son propriétaire nous avons pu le photographier et le mesurer. L'un et l'autre de calibre 4 semblent appartenir à l'artillerie de campagne, a priori non utilisée sur les fortifications côtières. Qui plus est, M. Ragot indique⁽³⁵⁾ qu'en 1803, le fort de la Roquette est armé de 4 pièces de 36 et de 2 pièces de campagne de 24. Un grand point d'interrogation subsiste donc quant à l'utilisation passée des vestiges testerins.

S'agissant enfin du canon que la commune de La Teste eut l'ordre de faire porter à «l'isle de La Teste», le 21 brumaire an II⁽³⁶⁾, il semble qu'il ait été retrouvé dans les vases de l'Île aux Oiseaux en 1963, mais nous ne l'avons pas encore examiné. Peut-être en parlerons-nous plus tard lorsque d'autres renseignements nous seront parvenus.

Michel JACQUES

avec la collaboration de Robert AUFAN

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) Cf. bulletin de la S.H.A.A. n° 61
- 2) «**La Mer**», Encyclopédie Atlas, p. 297
- 3) Ibid., p. 294
- 4) Ce terme de «fonte de fer» semble a priori un pléonasme technique car on ne peut obtenir de fonte qu'à partir du minerai de fer traité dans des hauts-fourneaux à l'aide du charbon de bois dans les premières fonderies puis, plus tard, avec du coke métallurgique. Peut-être faut-il voir une opposition entre le fer forgé et le fer obtenu par coulée du métal.
- 5) Viollet le Duc, «**Encyclopédie médiévale**», Inter-livres, p. 461
- 6) Benoît Dufournier, «**Energies d'autrefois**», p. 32
- 7) «**La Mer**», op. cit., p. 294
- 8) Ruelle, commune de Charente, arrondissement d'Angoulême, située sur la Touvre, affluent de la Charente. A Ruelle se trouvait donc une des plus importantes fonderies du XVIII^{ème} siècle, fonderie qui restera la seule en activité à la fin du XIX^{ème} siècle pour la production des canons de la marine nationale (dictionnaire encyclopédique et biographique de l'Industrie et des arts industriels par E.O. Lami, ca 1885, p. 995)
- 9) Rivière affluent de la Tardoire
- 10) B. Dufournier, op. cit., p. 32
- 11) «**La Mer**», op. cit. p. 290
- 12) Dictionnaire encyclopédique, op. cit. p. 956
- 13) Ibid., p. 817
- 14) Ibid., p. 955
- 15) B. Dufournier, op. cit., p. 33
- 16) Cité par B. Dufournier, op. cit.
- 17) R. Linard in «**Machine-outil française**» (mars 1975), p. 43
- 18) Auteur d'ouvrages sur les fortifications (cf. Sud-Ouest du 12 février 1989, «**Fort Bayard**»)
- 19) B. Dufournier, op. cit., p. 32
- 20) «**La Mer**», op. cit., p. 292
- 21) Ibid., p. 293
- 22) Ibid., p. 293 et 295
- 23) Dictionnaire encyclopédique, op. cit., p. 333
- 24) Ibid., p. 86. Ces calibres furent conservés jusqu'en 1858, date des premiers canons rayés, mais les obus oblongs remplaçant les boulets ronds pèsent deux fois plus, alors les calibres représentent le poids des projectiles en kilogrammes. Plus tard, les calibres furent exprimés en centimètres pour le diamètre de l'âme dans la Marine et en millimètres pour l'Infanterie à la fin du XIX^{ème} siècle
- 25) Dictionnaire encyclopédique, op. cit., p. 334. Gribbeauval, nommé inspecteur général de 1776 à 1789 (date de sa mort), imposa ses idées et le nouveau matériel qui servit dans les armées de la République et de l'Empire subit son influence
- 26) Abbé Petit, «**Le Captalat de Buch pendant la Révolution**». Par ailleurs, 2 mortiers en bronze de calibre 12 pouvaient être implantés dans ce fort (cf. Fernand Labatut, «**La Révolution à La Teste**», p. 117)
- 27) Viollet le Duc, op. cit., p. 264
- 28) Ibid., p. 265
- 29) Jacques Ragot, «**Histoire de La Teste...**», p. 27
- 30) L'inventaire précise : «*4 canons de 36 en fer et en place avec munitions*»
- 31) «**La Mer**», op. cit. p. 295
- 32) Dictionnaire encyclopédique, op. cit., p. 163. «*... jusqu'à l'adoption en 1840 d'un modèle spécial en fonte construit d'après les mêmes principes*».
- 33) A. Rebsomen, «**Histoire militaire du Pays de Buch**»
- 34) Renseignement fourni par M. Cottin (arrière-petit-fils de Léon Lesca, le constructeur de la Villa Algérienne où se trouvait anciennement ce canon) que nous remercions.
- 35) J. Ragot, «**Les batteries défendant les passes du Bassin d'Arcachon (1792-1815)**», Actes du 103^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes, Nancy-Metz 1978.
- 36) Cf. B.S.H.A.A. n° 61.

LE BICENTENAIRE DE LA GUILLOTINE

Le docteur Joseph Ignace Guillotin, né à Saintes en 1738, était professeur d'anatomie, pathologie et physiologie à l'Académie de Médecine de Paris quand il fut élu, en 1789, député de la Constituante. Estimant contraire au principe d'égalité le mode d'exécution des condamnés à mort, la décapitation pour les nobles, la roue ou la pendaison pour les roturiers, le 10 octobre 1789 il demanda à l'Assemblée Constituante que l'exécution des condamnés à mort se fasse pour tous par décapitation et qu'une machine remplace l'épée ou la hache.

Le 1er décembre 1789, un décret de l'Assemblée Législative donna satisfaction au docteur Guillotin. Rendant compte de cette décision sur un mode ironique, le journal royaliste «Les Actes des Apôtres» employa le terme guillotine pour désigner la future machine à décapiter, ce qui ne fit aucunement plaisir au docteur Guillotin. Celui-ci avait fait désigner par l'Assemblée, Antoine Louis, secrétaire de l'Académie de Médecine, pour étudier la construction d'une machine qui permettrait une décapitation «*sure, rapide et uniforme...*». Antoine Louis, le 20 mars 1792, présenta un projet d'une machine à décapiter qui n'était que la reproduction d'une machine du même genre, employée en Italie dès le 16ème siècle, avec quelques améliorations. Le projet de Louis fut adopté par la Convention, la guillotine était née et quelques plaisantins la surnommèrent «*La Louison*» ou «*La petite Louisette*» du nom de son père, Louis, le secrétaire de l'Académie de Médecine.

Le bon peuple éprouva-t-il quelque satisfaction à la pensée que le cas échéant, plébéiens et aristocrates subiraient le même chatiment ? Nous n'en savons rien.

C'est par l'exécution d'un roturier, appelé Pelletin, condamné de droit commun, que fut inaugurée à Paris la guillotine le 25 avril 1792. Le premier aristocrate guillotiné, Collinot d'Angremont, le fut le 21 août 1792, premier d'une liste de condamnés politiques qui devait être longue.

A BORDEAUX

Le chef-lieu de département de la Gironde se devait d'avoir une guillotine. On en construisit une qui fut installée sur la Place de La Nation, auparavant Place Dauphine, aujourd'hui Place Gambetta.

Elle fonctionna pour la première fois le 25 octobre 1793 et le premier guillotiné fut Pierre Dumontet dont le seul tort était d'être prêtre catholique⁽¹⁾. Du 20 octobre 1793 au 31 juillet 1794 sur la Place de la Nation tombèrent trois cent une têtes, dont celles de trente prêtres et de vingt-quatre religieuses⁽²⁾.

A LA TESTE DE BUCH

Comme on le verra plus loin, au début de sa mise en service la guillotine bordelaise ne restait pas en permanence Place de la Nation. Elle était envoyée, quand besoin était, dans les autres villes du département.

Elle ne fut jamais envoyée à La Teste et il n'y eut aucune exécution sur les rives du Bassin d'Arcachon, mais ce fut par miracle, car il y avait un bon nombre de fanatiques parmi les membres du Club des Hommes Libres de La Teste, dont le citoyen Cravey, prénommé Nicolas.

Jeune homme, simple directeur de la Poste à La Teste, sans aucun passé militaire, le citoyen Nicolas Cravey par la grâce du Club des Jacobins de Paris, avait été intégré dans l'armée avec le grade d'adjudant-général⁽³⁾ et nommé commandant de la place de La Teste. «*A la tête d'une troupe d'hommes féroces, de la manière et avec l'appareil le plus scandaleux, le plus barbare*»⁽⁴⁾, il aurait proclamé sur les places publiques de La Teste, l'arrivée très prochaine de la guillotine dans cette commune. Ceci, c'est la municipalité de La Teste qui l'affirma quand, en exécution de la loi du 21 germinal an III, elle dut dénoncer les Testerins qui avaient participé «*aux horreurs*» commises sous la tyrannie de Robespierre.

Pour sa défense Cravey exposa qu'après l'échec de l'in-

surrection girondine, les représentants du peuple, revenus à Bordeaux le 16 octobre 1793, avaient pris un arrêté ordonnant le désarmement des Bordelais et mettant leur ville sous gouvernement militaire, lequel arrêté devait être proclamé militairement. Cravey était alors à Bordeaux. Le général Brune⁽⁵⁾ lui remit plusieurs exemplaires de l'arrêté et lui donne l'ordre d'aller immédiatement à La Teste pour le publier militairement. A La Teste se trouvait l'adjudant-général Augé, qui y avait été envoyé pour inspecter la batterie de La Roquette, et c'est Augé qui fit cette proclamation à son de caisse.

Cravey rappela également qu'en Frimaire an 2, au cours de la séance fameuse présidée par les deux commissaires des représentants du peuple venus de Bordeaux, ces derniers étant sur le point de faire arrêter les membres de la municipalité, il s'était écrié : «*Du sang ? Personne n'en veut ici et si ce n'est qu'à ce prix qu'on peut obtenir l'épuration demandée, nous y renonçons tous*»⁽⁶⁾.

Qui dit la vérité ? Une seule chose est historiquement certaine : La guillotine bordelaise n'a pas été envoyée à La Teste.

ENTRETIEN, DÉPLACEMENTS ET A-CÔTÉS DE LA LOUISON BORDELAISE⁽⁷⁾

1) Entretien :

- Le citoyen Burguet jeune, charpentier de son métier, au cours de l'année 1793 effectua divers travaux sur la guillotine. Entre autres, il démontra l'ancienne guillotine de la Place Nationale et la remplaça par une autre destinée à y demeurer en permanence. L'opération se fit de nuit. Il réclama pour ce travail nocturne 24 livres.

Pour un autre démontage de la guillotine, mais celui-ci «*au départ de Libourne*», et sa rentrée à Bordeaux, il demanda 18 livres.

La guillotine ayant besoin d'être repeinte, il chargea de la chose le peintre Mesnier à raison de 3 livres 6 sols 8 deniers la toise. La guillotine étant «*toisagée*» 11 toises 3 quarts, il paya au dit Mesnier la somme de 39 livres 3 sols dont il fallait le rembourser.

Le 6 pluviôse an 2 (janvier 1794), le président de la commission militaire Lacombe ordonna au citoyen Meyrignac, receveur de l'enregistrement du District de Bordeaux, de régler la facture présentée par le citoyen Burguet après visa de celle-ci par

le Directoire du District de Bordeaux assurant provisoirement les fonctions du Directoire du département du Bec d'Ambès.

- Le citoyen Hubert sur ordre du citoyen Bertrand, maire, garnit de cuir l'intérieur du panier d'osier destiné à recevoir les corps. Ce panier mesurant 7 pieds de long, 3 de large et 3 de haut, Hubert demanda pour son travail et la fourniture du cuir, le 13 germinal an 2 (2 avril 1794), une somme de 220 livres.

- Les couperets de boucher ont besoin d'être affûtés et plus on s'en sert, plus ils en ont besoin ; de même pour le couperet de la guillotine. Le citoyen Pépin, forgeron, habitant chemin de la Chartreuse, le 11 ventôse an 2 (1er mars 1794), se vit confier par la Commission Militaire l'entretien du «*rasoir*» bordelais. Pépin raviva donc le fil du couperet de la guillotine le 16 ventôse, 3 germinal, 16 prairial, 18 prairial, 29 prairial, 7 messidor, 11 messidor, 20 messidor, 24 messidor, 9 thermidor et 4 fructidor. On notera la fréquence des aiguisages en prairial et messidor, nécessités par l'affluence sur l'échafaud.

En outre en messidor, Pépin confectionna un racloir pour faire disparaître le sang tombé sur l'échafaud. Il remit la facture se montant pour l'ensemble à 48 livres, à Peyrussan aîné, l'exécuteur, qui la certifia le 3 frimaire an 3 (23 novembre 1794), la Terreur étant passée. En décembre 1794 n'étant pas payé, Pépin s'adressa au District de Bordeaux où l'on reconnut l'excellence de son travail mais on ne lui donna rien. Il s'adressa alors au citoyen Lataste, dernier président de la Commission Militaire qui le renvoya à l'accusateur public Devey, qui le renvoya à l'accusateur public Renault. Excédé, Pépin, le 5 nivôse, écrivit au citoyen Bordas, représentant du peuple en séance à Bordeaux, lequel invita le Directoire du District à régler ce qui était dû à cet excellent aiguiser.

2) L'exécuteur des hautes oeuvres :

En exécution d'un décret de la Convention Nationale, daté du 13 juin 1793, le bourreau devait percevoir un traitement annuel de 7.600 livres dont 1.600 livres pour ses deux aides, réglable trimestriellement, soit 1.900 livres tous les trois mois.

Manque d'argent au District ou négligence de la part de son Directoire, le bourreau bordelais Peyrussan dut réclamer ses trois mois de salaire à quatre reprises en juin et septembre 1794, en mars et août 1795.

3) Déplacements :

En début d'année 1794, la guillotine fut envoyée à Saint Macaire et à Langon. Pour un déplacement de 14 jours les gendarmes d'escorte demandèrent une indemnité de 140 livres qui leur fut accordée le 2 germinal an 2.

Pour ce même déplacement l'exécuteur Peyrusson réclamera, mais seulement le 16 germinal an 3 (5 avril 1795), 665 livres pour couvrir la dépense de quatre hommes et de dix chevaux. Il précisera que le 3 ventôse an 2, à Saint Macaire il a «exposé» le curé Faye et le 13 ventôse, à Langon, la nommée Fontaine et le nommé Hassier.

La somme demandée devait en outre couvrir les frais occasionnés par le transport «*par cocher*» sur la place Nationale du nommé Pichon et du nommé Monsec de Prégnac, ainsi que le paiement des porteurs «*qui ont transporté la nommée Verduzan jusqu'à la Place Nationale pendant trois jours et la remettre en prison*» (sic), sans précision de date.

En avril 1794 la guillotine est envoyée à Saint Savin de Blaye pour l'exécution de la nommée Gambaud et de son fils, meuniers condamnés à mort pour avoir mélangé de la cendre à leur farine. Les citoyens Bordès et Breton, conducteurs des deux voitures tirées chacune par trois chevaux sont payés 200 livres. Le brigadier Narbonne et ses trois gendarmes en résidence à Bordeaux requis pour l'escorte, partis de Bordeaux le 28 germinal à six heures du matin, perçoivent pour leurs frais d'auberge pendant trois jours, et «*le prix du passage de la rivière*», soit dix sols, une indemnité de 19 livres 15 sols.

Au début du même mois la guillotine avait été envoyée à Saint Loubès. Les charretiers percurent 216 livres 15 sols.

4) Les «à-côtés» de la guillotine :

Pour consumer les corps au cimetière de Saint Seurin on se servait de chaux. Le 5 messidor an 2 (23 juin 1794), le citoyen Touret reçoit 144 livres pour avoir fourni 18 barriques de chaux à raison de 8 livres la barrique.

Il faut aussi laver le panier d'osier qui sert à transporter les corps des guillotiné. On construisit pour cela une cale à l'extrémité du ruisseau de la Devèze. Pour cette construction ainsi que celle «*d'une chaussée de pavés joignant du chemin de Mérignac jusqu'au haut de la rampe pour faciliter l'entrée du cimetière public*» le

citoyen Bergera aîné reçut une somme de 1.188 livres le 11 thermidor an 2 (29 juillet 1794).

Les charretiers réquisitionnés pour transporter les corps au cimetière reçurent pour avoir effectué ce travail jusqu'au 23 fructidor an 2 (9 septembre 1794) un salaire de 1.200 livres.

UNE GUILLOTINE BORDELAISE

A QUATRE TRANCHANTS⁽⁸⁾

Une fois Robespierre guillotiné à Paris le 9 thermidor (27 juillet 1794) et Lacombe, le président de la Commission Militaire bordelaise qui envoya 301 têtes au panier en neuf mois, guillotiné à son tour le 27 thermidor (14 août 1794), les Bordelais commencèrent à respirer, à se méfier moins les uns des autres et à se faire des confidences sur les «horreurs» qui avaient précédé l'exécution de Lacombe. Des bruits couraient et parmi eux, celui où aurait été envisagé la mise en service à Bordeaux d'une guillotine à plusieurs couperets pour expédier plus vite un plus grand nombre de condamnés dans l'au-delà. On prétendait même qu'une guillotine de ce type se trouvait entreposée dans les ateliers du citoyen Lanaspèze, si bien que le 3 pluviôse an 3 (22 janvier 1793) le citoyen Roy, commissaire au Tribunal du District, jugea nécessaire d'en informer le Comité révolutionnaire du District.

Les enquêteurs envoyés par le Comité Révolutionnaire trouvèrent effectivement chez Lanaspèze un échafaud supportant une guillotine mais celle-ci n'avait de trou que pour une seule tête. Cet échafaud avait été construit par le citoyen Burguet, habitant rue Traversière, celui-là qui avait travaillé pour la Commission Militaire en 1793 et avait été payé en 1794. Chez Lanaspèze personne ne savait si l'échafaud qui s'y trouvait était destiné à supporter une guillotine à quatre tranchants.

Convoqué, le charpentier Burguet se présenta devant le Comité Révolutionnaire le 4 pluviôse. Personne ne lui avait dit que l'échafaud qu'il construisait aurait à supporter «*un montant à quatre tranchants*». Toutefois il se rappela que, pendant qu'il y travaillait, des particuliers qu'il ne connaissait pas vinrent le voir opérer et il les avait entendus parler entre eux «*d'un montant à quatre colliers*». Mesnier, le peintre embauché par Burguet pour peindre l'échafaud, fut appelé le lendemain 5 pluviôse. Lui, non plus, n'avait jamais entendu dire que sur cet échafaud serait posée une guillotine à quatre tranchants. Par contre on lui avait dit que

la guillotine ayant servi à décapiter Lacombe y serait installée.

Le 6 pluviôse furent entendus les citoyens Péchade, François Jayet et Jacques Sarrazin, le premier étant l'architecte de la Commune, les deux autres des serruriers associés.

Questions posées au citoyen Péchade et ses réponses :

- Sais tu pourquoi on avait changé l'échafaudage et le motif qui avait fait penser à ce nouveau ?
- C'était pour éviter aux spectateurs la vue des cadavres lorsque leur tête était tombée.
- Sais tu pourquoi cet échafaudage et si grand ?
- C'est parce que la voiture qui transporterait les cadavres devait stationner dessous.
- Cet échafaud devait-il servir à recevoir un montant sur lequel serait placé quatre tranchants ?
- Non.
- N'as tu pas oui parler de cette invention monstrueuse ?
- Non.

Interrogatoire des serruriers :

François Jayet, à la première question qui lui fut posée répondit :

- J'ai eu connaissance qu'il avait été fait un échafaud propre à une guillotine puisque j'ai reçu un ordre écrit, mais non signé, qui a été déposé chez moi par Burguet. Il me répugnait de travailler à un pareil ouvrage et ce ne fut qu'après différentes invitations verbales que mon associé, Jacques Sarrazin, se rendit à la commune.
- As-tu d'autres renseignements ?
- Mon associé pourra vous en donner, car je ne me suis plus mêlé de cet ouvrage, il est là.
- Jacques Sarrazin à la question :
- Il y a-t-il eu beaucoup de citoyens qui sont venus te voir travailler ?
- Oui, comme je n'y entendais pas de mal, je laissais la porte ouverte.

A la question : *As-tu eu connaissance qu'il serait placé sur cet échafaud des montants pour quatre tranchants ?*

Il répondit : Je n'en ai nulle connaissance.

Le 15 Pluviôse vint déposer François Rey, le cordonnier qui

avait fourni le cuir avec lequel on avait doublé le panier de la guillotine. Il n'avait pas connaissance que l'échafaud entreposé chez Lanaspèze aurait dû supporter une guillotine à quatre colliers, mais il déclara que Lacombe lui avait dit qu'il avait donné des ordres pour que «trois coffres propres à recevoir des cadavres» soient confectionnés. On lui dit alors : «N'as-tu pas fait observer à Lacombe qu'un seul coffre pouvait suffire ?». R. «Oui, mais Lacombe m'a dit : tu seras bien étonné lorsque tu en verras soixante dans un jour !».

L'enquête relative à la création d'un échafaud muni d'une guillotine à plusieurs couperets s'arrête là. En mars 1795, le citoyen Fadeville, qui avait fourni le bois avec lequel avait été construit l'échafaud entreposé chez Lanaspèze, envoya à la municipalité de Bordeaux sa facture s'élevant à 1.146 livres. La municipalité «n'ayant aucun fonds applicable à cet objet» transmit cette facture au District pour règlement «si mieux n'aime cette administration fournir à la municipalité les fonds nécessaires»⁽⁷⁾.

S'il est exact qu'un projet de guillotine à plusieurs couperets a vu le jour durant la Terreur à Bordeaux, son auteur, selon toute vraisemblance, a dû être Lacombe. Si cette guillotine avait fonctionné, à coup sûr Lacombe aurait aujourd'hui sa rue à Bordeaux, puisque Robespierre, qui n'utilisa à Paris qu'une modeste guillotine à un seul couperet, en a une à Talence⁽⁹⁾.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) «Le diocèse de Bordeaux», sous la direction de B. Guillemain, page 182
- 2) «Histoire de la Gascogne et du Béarn», par P. Courteault, page 323
- 3) Le grade d'adjudant-général fut créé en 1790. Les fonctions des titulaires correspondaient à celles aujourd'hui d'un colonel, chef d'état major. L'adjudant-général ne commandait pas d'opérations militaires sur le terrain.
- 4) Arch. Départ. Gironde 4 L 152
- 5) Brune : imprimeur à Paris en 1789 ; nommé commandant dans la Garde Nationale ; général de brigade le 18 août 1793 ; envoyé en Gironde auprès des représentants du peuple Isabeau et Tallien, en septembre 1793
- 6) «Nicolas Cravey à ses concitoyens» - Bibliothèque Municipale de Bordeaux D 74159, pages 3, 4 et 12
- 7) Arch. Départ. Bordeaux 3 L 355
- 8) Arch. Départ. Bordeaux 14 L 42
- 9) Elle part de la route de Toulouse, passe devant la clinique Bagatelle et se termine rue Lamartine.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1989

Tenue à Mios le 19 novembre 1989, cette assemblée a permis, avec l'élection de MM. Castet et Teyssier, le renforcement du Conseil d'Administration qui a reconduit, dans sa séance du 16 décembre, le bureau sortant. Mais le souvenir de cette journée bien remplie a été assombri, quelques jours plus tard, par le décès de notre sociétaire M. Goglin, par ailleurs secrétaire de la Société Archéologique Miossaise, auquel la S.H.A.A. rendra hommage dans son bulletin n° 64.

Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest

Le prochain congrès se tiendra à Bergerac les 21 et 22 avril 1990. Thèmes retenus : Bergerac et le Bergeracois (local) et la circulation des produits, des hommes et des idées (général). Nous écrire pour tout renseignement complémentaire.

VISITES «ARCHÉOLOGIQUES»

Pour fêter l'année de l'Archéologie, nous fixons un premier rendez-vous à tous nos sociétaires à Sanguinet, le dimanche 11 février à 14h30, pour visiter le Musée de Losa (tout changement de programme sera annoncé par le journal Sud-Ouest, rubrique Arcachon).

VIENT DE PARAÎTRE

L'Université de Rouen vient de publier, sous le titre «**La Seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)**», l'édition abrégée de la thèse de doctorat d'Etat soutenue par Gérard Aubin devant l'Université de Bordeaux I en 1981. Prix public : 186 F (+ frais de port). S'adresser aux publications de l'Université de Rouen, 1 rue Thomas Becket, B.P. 138, 76134 Mont-Saint-Aignan cedex.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Jean-Marie SCHMITT (La Teste), Geneviève LARRUE (Gujan), Lucien DELUGA (Tresses), R. COTTIN (Boulogne-Billancourt), René LEPERCHEY (Le Pyla), Michel ANCONIERE (Castillon), Dr Patrick BERNARD (Mios). Bienvenue à tous.

JEU

Le gagnant du 1^{er} jeu est le Dr J.P. CHALBOS qui se dit lui-même «fou du Bassin» et obtient 2 abonnements gratuits pour 2 personnes de son choix. Réponses et 2^{ème} jeu sont reportés au prochain bulletin.

COTISATIONS

Le prélèvement automatique abandonné pour raison de coût, ce bulletin comporte l'appel normal de cotisation 1990. Nous comptons sur vous pour ne pas avoir trop de lettres de rappel à envoyer en cours d'année.

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
31 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 36 av. de Gradignan - 33600 PESSAC - Tél. 56.45.38.58

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Castet - Clémens - Georget - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Planthey - Teyssier - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Georget

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

M. DUMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.